



HONDA

CODE DE CONDUITE

POLITIQUE NORD-AMÉRICAINE DE CONFORMITÉ ET D'ÉTHIQUE



Honda est déterminée à être une entreprise dont les Canadiens souhaitent l'existence.

Message



Toshihiro Mibe
Président, directeur général
et directeur délégué

Toshihiro Mibe

Guidée par les croyances fondamentales de « Respect de l'individu » et « Les trois joies » (« La joie d'acheter », « La joie de vendre » et « La joie de créer »), Honda fait tout en son pouvoir pour partager la joie avec les personnes du monde entier et aspire à être « une entreprise à laquelle tient la société ».

Une condition préalable pour satisfaire cette philosophie est d'agir avec intégrité envers les clients et la société en tout temps. Le défaut de remplir notre devoir de sincérité résulterait en la perte de confiance que nous avons établie au fil des ans; un atout précieux qui serait extrêmement difficile à récupérer.

Pour cette raison, en 2003, nous avons annoncé et mis en œuvre subséquentement les Directives de conduite Honda. Pendant ce temps, Honda a élargi ses affaires dans le monde entier, et je crois que les attentes des intervenants, incluant les clients, sont aussi devenues plus importantes.

Cela reflète aussi l'importance croissante pour chacun de nous d'agir de façon responsable, conformément aux attentes des clients et de la société.

Compte tenu de ces tendances, nous avons révisé les Directives de conduite Honda comme le « Code de conduite Honda » couvrant les actes d'intégrité pour les associés Honda dans le monde entier.

Notre fondateur Soichiro Honda a dit « Ce que vous construisez vous reflète ». Je crois aussi qu'une attitude sincère envers les clients de la part de chaque associé Honda est ce qui crée d'excellents produits et services.

La croissance continue de Honda dépend de la conduite appropriée de chaque associé Honda envers les clients et la société. Je voudrais que vous gardiez à l'esprit que chaque action que vous faites représente Honda et que vous agissiez conformément au Code.

Introduction

En suivant la Philosophie Honda et en tant qu'entreprise habilitée par son aspiration de réaliser les rêves des personnes, Honda a été en mesure jusqu'à présent d'établir la confiance auprès de ses clients et de la société en traitant des opérations d'affaires mondiales et en partageant la joie avec les personnes dans le monde entier. Grâce à notre déploiement mondial, Honda a maintenant des associés dans de nombreux pays et régions dans le monde. Considérée comme une conduite axée sur la Philosophie Honda de la part de chaque associé, elle est essentielle pour Honda afin de renforcer la confiance établie auprès de nos clients et de la société.

Récemment, nous avons établi le Code de conduite Honda comme des actions sincères que nous aimerions que toutes les personnes travaillant chez Honda dans le monde entier suivent. Par sincère, nous entendons sans tromperie et hypocrisie et d'être franc.

Afin de renforcer la confiance des clients et de la société et de faire de Honda « une entreprise à laquelle tient la société », tous les associés incluant les agents et directeurs de Honda et ses filiales (ci-après référés comme les « associés ») (où HM et ses filiales sont collectivement appelées le « Groupe Honda ») devraient comprendre pleinement et se conformer au Code de conduite Honda, et adopter une conduite sincère et éthique qui se conforme au Code.

Les actes qui contreviennent au Code peuvent être soumis aux mesures disciplinaires en vertu des politiques d'entreprise et lois et règlements applicables.

Responsabilités de la direction

En tant que membre de la direction, vous devriez servir de modèle et effectuer le travail en vertu de normes d'éthique élevées afin de promouvoir une culture d'entreprise sincère et éthique.

Vous devriez aussi vous efforcer de favoriser une culture organisationnelle où vos associés mettent en pratique le Code de conduite Honda et peuvent rapporter ou consulter toute inquiétude sans peur de représailles.

Dans les cas où il y a des violations ou violations possibles du Code, vous ne devez pas négliger la situation. Plutôt, vous devriez répondre de façon appropriée en prenant des mesures comme les signaler au service juridique ou à la ligne d'appel Conformité et éthique.

Portée de l'application

Le Code de conduite Honda s'applique aux associés du Groupe Honda.

Honda prône aussi la conformité au Code de la part de ses affiliés.

Relations avec la clientèle

Qualité des produits et services

La politique de Honda

Honda s'efforce d'offrir les produits et services qui dépassent les attentes des clients et de la société. En ce sens, il est essentiel d'accorder la plus haute priorité à la qualité et sécurité, établir volontairement des normes élevées et répondre de façon appropriée.

Conduite requise

Je vais accorder la plus haute priorité à la qualité et sécurité des produits et services et me conformer aux normes et procédures établies. Je vais aussi exiger que les partenaires d'affaires et distributeurs/concessionnaires respectent les normes et procédures de Honda.



Publicité appropriée

La politique de Honda

Honda participe de bonne foi à des activités de publicité et promotion de vente afin de constamment répondre à la confiance et aux attentes des clients et de la société.

Conduite requise

Je vais participer de façon appropriée aux activités de publicité des produits et promotion des ventes afin d'éviter d'induire les clients en erreur.

Conformité aux lois de la concurrence

La politique de Honda

Honda participera à la concurrence libre et ouverte avec les concurrents afin de maintenir sa position comme une entreprise qui inspire confiance aux clients et à la société.

Conduite requise

Je vais me conformer aux lois de la concurrence (lois antitrust).

Relations avec les partenaires d'affaires

Pratiques d'affaires appropriées

La politique de Honda

Honda participera à des pratiques d'affaires appropriées dans un environnement de concurrence libre et ouverte sur lequel repose la confiance mutuelle avec les fournisseurs, distributeurs/concessionnaires, sous-traitants et tous les autres partenaires d'affaires, tout en visant à établir des relations constructives à long terme avec eux.

Conduite requise

Je vais me conformer aux éléments suivants afin de maintenir des relations solides avec les partenaires d'affaires :

- Je vais effectuer les procédures appropriées conformément aux politiques d'entreprise pour sélectionner les partenaires d'affaires et me conformer aux lois, règlements et politiques d'entreprise reliés aux transactions commerciales.
- Je n'obtiendrai pas et n'offrirai pas aux partenaires d'affaires des avantages sous forme de biens (tant monétaire que non monétaire) ou divertissements au-delà de ce qui est considéré comme approprié par la société. De plus, je n'utiliserai pas ma position ou autorité afin d'obtenir des avantages indus des parties intéressées.

Relations avec les collègues / environnement de travail

Communication en milieu de travail

La politique de Honda

Honda s'efforce de créer des milieux de travail où les collègues peuvent se faire confiance en tout temps.

Conduite requise

Je vais m'efforcer d'entretenir une communication aisée sur le lieu de travail afin de créer un environnement de travail harmonieux.



Respect des droits de l'homme

La politique de Honda

Honda s'efforce de maintenir sa position comme une entreprise qui s'est engagée à pratiquer l'équité et la sincérité et respecte les droits de l'homme.

Conduite requise

Je vais respecter mes associés, interagir avec eux de façon sincère et appropriée et ne jamais participer à quelque forme que ce soit d'harcèlement ou conduite injuste ou discriminatoire sur les lieux de travail.

Sécurité et santé

La politique de Honda

Honda offrira un lieu de travail sain et sécuritaire afin de maintenir un environnement de travail plaisant et sécuritaire.

Conduite requise

Je vais me conformer aux lois, règlements et politiques d'entreprise reliés à la sécurité et santé, m'efforcer de maintenir un lieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que prévenir et minimiser les accidents.

Relations avec Honda (actifs de l'entreprise)

Actifs de l'entreprise

La politique de Honda

Honda maintiendra et gèrera de façon appropriée tous les actifs de l'entreprise, tant tangibles qu'intangibles, comme des ressources de l'entreprise afin de réaliser ses objectifs d'affaires.

Conduite requise

Je vais traiter les actifs de l'entreprise de façon appropriée et ne participerai pas aux actes qui endommagent la valeur des actifs de l'entreprise.

Je vais traiter de façon appropriée les installations, équipement, outils, produits, pièces, accessoires, articles fournis par l'entreprise, argent, propriété intellectuelle et tous les autres actifs de l'entreprise conformément aux politiques d'entreprise et ne les utiliserai pas pour un autre usage que celui d'atteindre les objectifs d'affaires de Honda.

Gestion de l'information

La politique de Honda

Honda protégera et gèrera de façon appropriée les renseignements confidentiels et personnels qu'elle détient aux fins d'effectuer des opérations d'affaires appropriées.

Conduite requise

Je vais traiter de façon appropriée les renseignements confidentiels comme les renseignements internes, renseignements des partenaires d'affaires et renseignements personnels des clients et autres associés conformément aux lois, règlements et politiques d'entreprise. Je dois aussi m'abstenir d'utiliser illégitimement ces renseignements par délits d'initié ou autres actes incorrects.

Conflicts of Interest

La politique de Honda

Comme mesure pour assurer des opérations d'affaires appropriées, Honda interdit toute conduite par les associés qui est en conflit avec les intérêts de Honda.

Conduite requise

Je ne commettrai aucun acte qui est en conflit avec les intérêts de Honda pour mon avantage ou celui des partenaires d'affaires ou tiers.

Relations avec la société

Sécurité routière

La politique de Honda

Honda développera des technologies de sécurité de pointe et participera aux activités pour promouvoir la conduite sécuritaire dans le but de réaliser une société motorisée plus sécuritaire.

Conduite individuelle

Je vais respecter les règles de la sécurité routière, avoir une bonne étiquette de conduite et m'efforcer de conduire en toute sécurité.

Protection de l'environnement

La politique de Honda

Honda s'efforce activement de protéger l'environnement mondial dans toutes les activités d'affaires en tant que membre responsable de la société.

Conduite requise

Je vais me conformer aux lois et règlements, politiques d'entreprise et normes internes liés à la protection de l'environnement et m'efforcer de réduire les impacts nuisibles sur l'environnement en participant à la conservation des ressources, conservation d'énergie et recyclage.

Contribution à la société

La politique de Honda

Honda s'efforce de contribuer à la société par le biais de ses activités d'affaires, comme l'offre de produits et services qui dépassent les attentes des clients et de la société. Honda participe également aux activités utiles à la société afin d'assumer ses responsabilités sociales comme entreprise citoyenne.

Conduite requise

Je vais reconnaître pleinement la position fondamentale de Honda visant à contribuer à la société et m'efforcer de remplir nos rôles prévus dans la communauté.



Relations avec les entités politiques et administratives

Relations avec les entités politiques et administratives

La politique de Honda

En tant que personne morale indépendante, Honda maintient des relations appropriées avec les entités politiques (organisations politiques et politiciens) et entités administratives (agences gouvernementales et représentants du gouvernement).

Conduite requise

Je vais interagir avec les entités politiques et administratives de façon appropriée conformément aux lois, règlements et politiques d'entreprise et n'offrirai pas aux politiciens ou représentants du gouvernement des cadeaux ou divertissements (monétaires et non monétaires) qui sont interdits par les lois, règlements et politiques d'entreprise.



Relations avec les actionnaires, investisseurs et autres intervenants

Divulgaration de renseignements appropriée et en temps opportun

La politique de Honda

Afin de demeurer une entreprise hautement transparente, Honda s'efforce d'entretenir une communication appropriée avec les clients, partenaires d'affaires, actionnaires et investisseurs, communautés locales et autres intervenants.

Conduite requise

Je vais divulguer les renseignements de façon appropriée conformément aux lois, règlements et politiques d'entreprise lors de la divulgation de renseignements aux tiers et interagir avec les intervenants de façon courtoise.



Conformité et rapport des incidents de non-conformité

Conformité et éthique

La politique de Honda

Honda met continuellement en œuvre des initiatives pour améliorer la conformité afin de renforcer la confiance établie avec la société. Les personnes qui travaillent chez Honda sont également tenues de se conformer aux lois, règlements et politiques pertinents tout en agissant de façon éthique.

Conduite requise

Je vais me conformer aux lois, règlements et politiques d'entreprise.

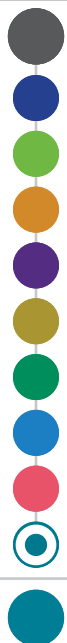
Je vais agir de façon éthique conformément aux normes sociales et au bon sens.

Rapport des incidents de non-conformité

Conduite requise

Si je me rends compte de toute violation ou violation possible des lois, règlements ou politiques d'entreprise, je vais la signaler, soumettre des suggestions et consulter au besoin mon directeur, le service juridique ou la ligne d'appel Conformité et éthique*.

*Cela inclut les lignes directes internes de dénonciation établies par les entreprises du groupe.





POLITIQUE NORD-AMÉRICAINNE DE CONFORMITÉ ET D'ÉTHIQUE

Propulser l'avenir avec intégrité



HONDA
The Power of Dreams

Table des Matières

MESSAGE DU PRÉSIDENT	15
MESSAGE DE L'AGENT DE CONFORMITÉ DE LA RÉGION DE L'AMÉRIQUE DU NORD.....	16

17 INTRODUCTION

PHILOSOPHIE HONDA.....	17
À QUI LA POLITIQUE S'APPLIQUE-T-ELLE?.....	18
UTILISATION DE LA POLITIQUE.....	18
NOS RESPONSABILITÉS	19
RESPONSABILITÉS ADDITIONNELLES DES DIRIGEANTS HONDA	20
RESPONSABILITÉ ET DISCIPLINE	21

22 VOUS ET VOS COLLÈGUES ASSOCIÉS

RESPECT DES PERSONNES.....	22
Diversité et non-discrimination	23
Milieu de travail exempt de harcèlement	24
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR, SÉCURITAIRE ET SAIN	27
Consommation d'alcool et de drogues	27
Prévenir la violence en milieu de travail	27
COMPTABILISATION DU TEMPS.....	27

29 VOUS, HONDA ET NOS CLIENTS

PROTÉGER LES RESSOURCES ET LES ACTIFS DE HONDA.....	29
APPAREILS D'INFORMATION ÉLECTRONIQUE.....	29
FAIRE DES AFFAIRES AVEC LE GOUVERNEMENT.....	31
SÉCURITÉ DE QUALITÉ DU PRODUIT.....	32

33 VOUS ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR

CONSERVER DE BONNES RELATIONS D'AFFAIRES	33
RENSEIGNEMENTS SUR LES PARTENAIRES COMMERCIAUX	34
CONFLITS D'INTÉRÊTS	34
Choix des partenaires commerciaux	35
Possibilités entre apparentés et pour l'entreprise	35
Services et escomptes	35
Emploi à l'extérieur	35
Anciens associés voulant faire affaire avec Honda	35
Transactions financières et investissements	36
Conseils externes	37
Relations personnelles	37
Réciprocité	38

CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS	38
Offrir des cadeaux et des divertissements	39
Directives Relatives à l'acceptation de cadeaux, de faveurs, d'escomptes et de divertissements	41

42 VOUS, NOS COLLECTIVITÉS ET L'ENVIRONNEMENT

SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS OÙ NOUS TRAVAILLONS ET VIVONS	42
ENGAGEMENT ENVERS L'ENVIRONNEMENT.....	43
ACTIVITÉS POLITIQUES.....	44

46 LES RENSEIGNEMENTS D'AFFAIRES ET VOUS

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS.....	46
VEILLE CONCURRENTIELLE	49
CYBERSÉCURITÉ	49
DÉLITS D'INITIÉ.....	50
PRATIQUES COMMERCIALES ET COMPTABLES	50
DEMANDES ET ENQUÊTES DU GOUVERNEMENT	52
LITIGES ET RÉCLAMATIONS	52
COMMUNICATION AVEC LES MÉDIAS.....	53
Médias sociaux.....	54

55 LA LOI ET VOUS

CONFORMITÉ AVEC TOUTES LES LOIS.....	55
LOIS ANTITRUST ET LOIS SUR LA CONCURRENCE	56
LOIS ANTICORRUPTION ET CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ..	57
Paiements pour obtenir des affaires ou une action favorable.	57
DOUANES ET COMMERCE INTERNATIONAL	58

60 VOS RESSOURCES – COMMENT OBTENIR DE L'AIDE

NOTRE PROGRAMME DE CONFORMITÉ ET D'ÉTHIQUE	60
QUESTIONS OU PRÉOCCUPATIONS.....	62
Décision difficile?.....	63
SIGNALER DES PRÉOCCUPATIONS – SANS REPRÉSAILLES.....	64
CE À QUOI S'ATTENDRE AU MOMENT DE COMMUNIQUER AVEC LE BUREAU DE CONFORMITÉ ET D'ÉTHIQUE	65
COORDONNÉES RELATIVES À LA CONFORMITÉ ET À L'ÉTHIQUE EN AMÉRIQUE DU NORD	66
AUTRES RESSOURCES.....	66
HONDA'S EXPECTATIONS OF YOU	67

Message du Président



Shinji Aoyama

Dirigeant principal, Amérique du nord

A handwritten signature in black ink that reads "Aoyama". The signature is fluid and cursive, written in a professional style.

Il y a plus de 60 ans, American Honda Motor Co., Inc. débutait ses activités en Amérique du Nord. Depuis, la région nord-américaine a connu une croissance et englobe maintenant des sociétés et des installations aux É.-U., au Canada et au Mexique, notamment dans les domaines des ventes, de la fabrication, de la recherche et du développement, des finances et du soutien. La Philosophie Honda forme aussi la base de toutes les activités de notre entreprise et détermine les normes du processus décisionnel et de conduite de tous les associés partout chez Honda.

En tant qu'associés, nous avons le privilège de faire partie d'une entreprise diversifiée ayant une fière tradition et un engagement de longue date envers ses associés, clients, partenaires commerciaux, collègues et collectivités où nous travaillons et vivons. Avec ce privilège vient la responsabilité de nous conformer au plus haut niveau des normes éthiques. Par conséquent, je suis fier de présenter la Politique nord-américaine de conformité et d'éthique qui fournit des directives pour vous aider à prendre les meilleures décisions et à poser les bons gestes. Nous devons faire des affaires de la bonne façon, atteindre nos objectifs élevés conformément à notre philosophie et nos politiques d'entreprise.

Si vous vous trouvez dans une situation où vous avez des doutes quant aux gestes à poser ou si vous constatez une infraction à une politique d'entreprise, la responsabilité vous incombe d'aller de l'avant et de poser des questions ou de signaler votre préoccupation. Vous disposez de plusieurs voies pour le faire, notamment votre équipe de direction, les ressources humaines/relations avec les associés, le bureau de conformité et éthique et la division juridique d'AHM. Nous pouvons seulement répondre aux préoccupations si nous les connaissons.

Je crois que la qualité et la diversité de nos associés et notre engagement envers l'éthique et la philosophie Honda nous permettront non seulement de réussir maintenant, mais nous aideront à nous épanouir et à exceller. En travaillant ensemble et en adhérant à de hauts standards sur le plan éthique, nous pourrions atteindre les objectifs de notre plan Vision 2030, qui consistent à servir les gens partout dans le monde dans la joie et à améliorer leur potentiel de vie.

Message de l'agent de conformité de la région de l'Amérique du Nord



Cathy McEvilly

**Vice-présidente principale
et agente de conformité de la région
de l'Amérique du Nord**

Catherine M. McEvilly

Cher associé,

Chez Honda, nous nous enorgueillons de respecter des normes très élevées. Notre réputation et notre succès à long terme dépendent du respect du plus haut degré d'intégrité qui soit par chaque associé. Pendant que nous réussissons à relever tous les défis qui se posent, nous ne devons jamais contrevenir à nos normes éthiques. Il est important de préserver la confiance de nos clients, fournisseurs, associés et toute autre personne sur qui dépend notre entreprise. La responsabilité incombe à chacun d'entre nous de faire preuve d'une éthique exemplaire dans la conduite de ses activités et ce, en conformité avec les lois de même que les politiques applicables de Honda. Pour Honda, les normes élevées ont toujours existé. Cela fait partie de notre ADN.

Les défis qui consistent à nous acquitter de nos responsabilités dans l'environnement commercial complexe d'aujourd'hui ne sont pas statiques; voilà pourquoi la responsabilité nous incombe de développer une connaissance générale des exigences en matière de conformité et éthique en milieu de travail. Pour s'assurer que vous êtes au fait de l'information et des exigences les plus récentes, Honda produit périodiquement le Code de conduite mondial et Politique nord-américaine de conformité et d'éthique de Honda. Ces politiques tiennent compte du climat commercial changeant, reflètent les valeurs et les attentes de

Honda, fournissent des conseils sur une multitude de sujets et soulignent vos responsabilités.

Chaque associé doit lire et comprendre les présentes politiques et les consulter aussi souvent que cela s'avère nécessaire pour contribuer à s'assurer que ses actions et décisions quotidiennes reflètent les valeurs de Honda.

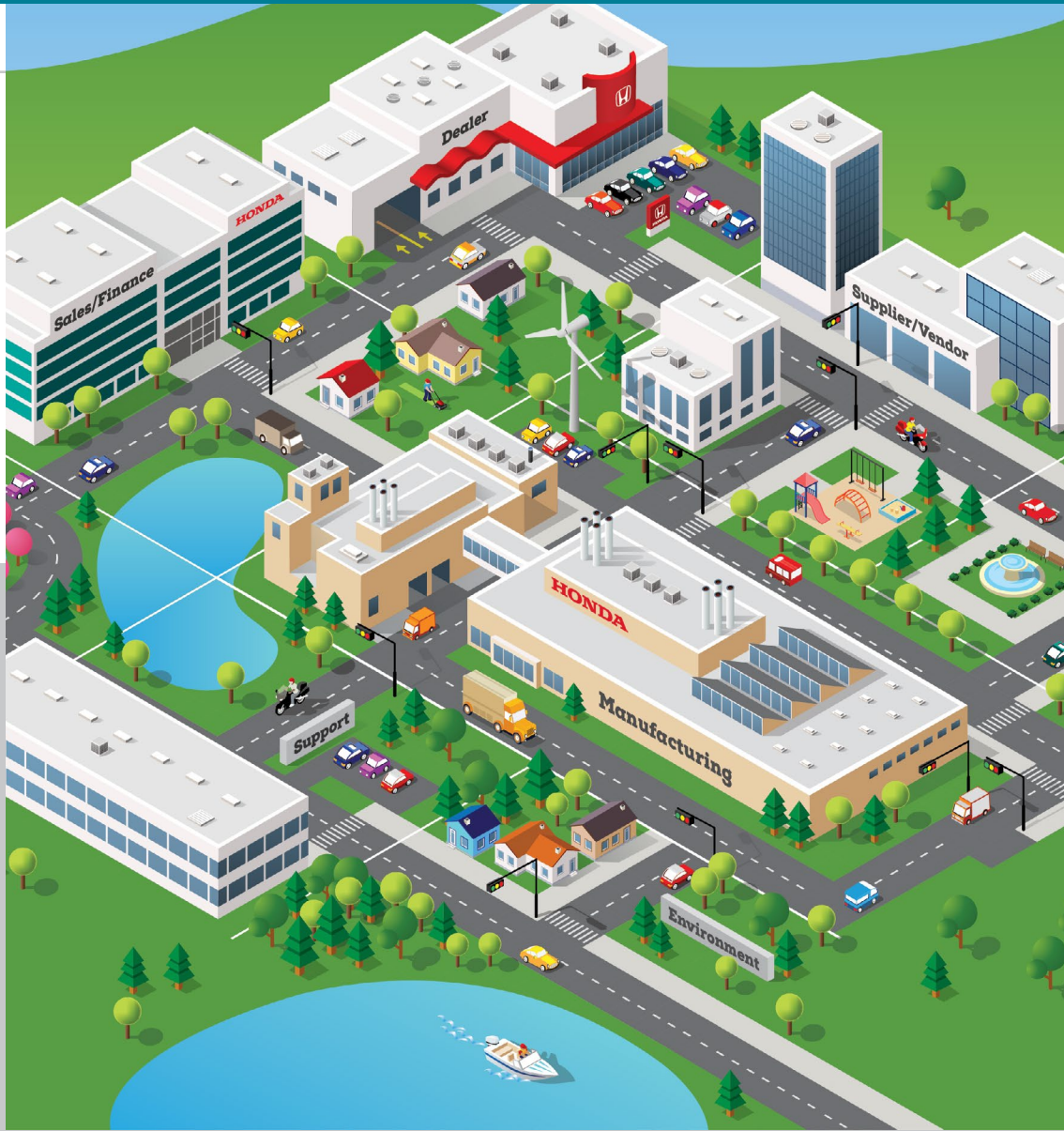
Dans la présente mise à jour de la politique, la plupart des sections comportent des améliorations mineures, sauf une qui présente des améliorations plus importantes telles que :

- Douanes et commerce international

Finalement, au cours des prochaines semaines, une toute nouvelle formation sur la conformité et éthique pour la région nord-américaine sera lancée de manière à appuyer la publication de la politique révisée. Pour toute question ou tout commentaire après la lecture des politiques, vous pouvez communiquer avec votre superviseur, le service des ressources humaines/des relations avec les associés ou le bureau de conformité et éthique (C&E).

Nous croyons que Honda compte parmi les meilleures entreprises au monde et son succès à long terme dépend ultimement de notre jugement et des décisions que chacun d'entre nous prend.

Introduction



Philosophie Honda

Guidée par la philosophie Honda, notre société a accru ses affaires mondialement grâce à la poursuite de rêves nouveaux et à la détermination de les réaliser. Grâce à ces efforts, nous avons partagé les « joies » et créé des rapports de confiance avec nos clients et des sociétés partout dans le monde. Pour aller de l'avant, chaque associé Honda doit partager les valeurs fondamentales de la philosophie Honda : les rêves, la joie, l'ambition, la passion et le respect. Si chacun d'entre nous le fait, nous serons en mesure de gagner encore plus la confiance de nos clients et de la société, renforçant ainsi la position de Honda comme « entreprise que la société souhaite voir exister ».

Dès le début, la philosophie Honda a mis l'accent sur les obligations que nous avons envers nos clients, nos partenaires commerciaux, la société et chacun d'entre nous. Nous mènerons toujours nos affaires de façon légale et honnête. Sécurité, qualité, intégrité et respect ne sont pas que des mots chez Honda; ils représentent notre façon de travailler ensemble et la base de notre tradition d'intégrité.

Pour nous, cette philosophie a toujours signifié plus que des mots et des pensées nobles. Elle a toujours été la base de nos actions et décisions. Pour cette raison, la philosophie Honda correspond parfaitement à notre Politique nord-américaine de conformité et d'éthique. Les deux sont étroitement liées. Notre philosophie offre les idées et principes de base nous distinguant en tant qu'entreprise. Notre philosophie exprime aussi notre vision, nos idéaux et ce que nous aspirons à devenir. La Politique nord-américaine de conformité et d'éthique se veut le prolongement de notre philosophie et un engagement qui nous permettra d'exercer nos activités de la bonne façon.

À qui la politique s'applique-t-elle?

La politique s'applique à tous les associés Honda, y compris les dirigeants et les directeurs, de tous les emplacements Honda en Amérique du Nord. Elle s'applique aussi dans le cadre de vos déplacements ou de vos missions à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Les partenaires commerciaux (comme les entrepreneurs, les fournisseurs, les vendeurs, les fournisseurs de services, les concessionnaires) et les travailleurs occasion-

nels doivent comprendre que les associés Honda doivent mener leurs activités en conformité avec la présente politique, et toute infraction des normes de conformité et d'éthique de Honda par un partenaire commercial pourrait entraîner la rupture de nos relations d'affaires avec cette personne ou entité.

Utilisation de la politique

La Politique nord-américaine de conformité et d'éthique se veut un guide des responsabilités éthiques et juridiques à l'intention des associés Honda. La politique n'est pas un manuel exhaustif de règles et plusieurs des responsabilités et attentes indiquées ici peuvent aussi être discutées dans d'autres publications Honda (par exemple, le Manuel de l'associé, la politique mondiale de confidentialité, la politique anticorruption et contre le blanchiment d'argent, la politique de conformité avec les lois antitrust et les lois sur la concurrence, les politiques d'approvisionnement, et les politiques et procédures applicables des différents services ou des différentes unités commerciales). La présente politique n'est pas destinée à remplacer ces politiques plus détaillées. De plus, la politique doit être lue conjointement avec le Code mondial de conduite Honda.



La politique fait référence à plusieurs lois et règlements, ainsi qu'à plusieurs normes Honda qui vont au-delà des obligations juridiques minimales. Il ne s'agit évidemment pas d'une liste exhaustive. Communiquez avec la division juridique d'AHM ou le groupe juridique de votre entreprise si vous vous trouvez dans une situation où vous êtes incertain de vos responsabilités en vertu de la loi.

Nos responsabilités

Les mots composant la politique ne sont que des promesses vides de sens si nous ne les mettons pas en pratique de façon uniforme au sein de l'entreprise. Puisque la prévention est le meilleur moyen de minimiser les problèmes liés à une conduite non éthique ou illégale, Honda offre périodiquement de la formation sur les responsabilités éthiques et juridiques. Honda peut aussi évaluer la conformité d'un associé à la politique dans le cadre du processus d'évaluation annuelle du rendement.

Nous reconnaissons que parfois, on peut faire des erreurs. Si vous en faites une, déclarez-la rapidement à votre supérieur. Le fait de couvrir l'erreur ne fera qu'empirer la situation et représente une infraction grave à la politique Honda.

Chacun de nous, peu importe l'endroit où nous travaillons, a comme responsabilité de toujours agir et prendre des décisions de manière conforme à la politique, à la philosophie Honda et aux valeurs fondamentales de Honda.

En outre, vous et tous les associés devez :

- **comprendre le contenu de la présente politique et des autres politiques de Honda, plus particulièrement en ce qui concerne les responsabilités liées à vos tâches;**
- **suivre toute la formation obligatoire pour les associés en temps opportun et vous tenir au courant au sujet des normes, des pratiques et des attentes actuelles;**
- **signaler toute conduite pouvant enfreindre la loi ou la présente politique à votre directeur, à la haute direction, aux ressources humaines/rerelations avec les associés, au bureau de conformité et éthique ou à la division juridique d'AHM ou au groupe juridique local de votre entreprise. Si vous avez déjà signalé votre préoccupation par voies internes, ou croyez que cette préoccupation devrait être signalée au niveau régional, vous pouvez communiquer avec le bureau de conformité d'entreprise et d'éthique d'AHM ou avec la division juridique d'AHM ou le groupe juridique local de votre entreprise. Vous trouverez leurs coordonnées à la fin de la présente politique, dans la section Coordonnées relatives à la conformité et à l'éthique en Amérique du Nord. Vous pouvez signaler une préoccupation de façon anonyme;**

- **coopérer et dire toute la vérité dans le cadre d'une enquête ou d'une vérification, et ne jamais modifier, supprimer ou détruire de données dans le cadre d'une enquête ou lorsqu'une enquête est prévue, ou encore lorsqu'une enquête est mise en suspens pour cause de litige.**

Responsabilités additionnelles des dirigeants Honda

On s'attend à ce que chaque membre de la direction de Honda suive les politiques de gestion, qui sont ancrées dans la philosophie Honda :

- **toujours procéder avec ambition et entrain;**
- **se fonder sur une théorie solide, développer de nouvelles idées et faire le meilleur usage possible du temps;**
- **apprécier le travail et encourager les communications ouvertes;**
- **s'efforcer d'avoir en tout temps un flux de travail harmonieux;**
- **être toujours conscient de l'importance de la recherche et de l'objectif.**

Les dirigeants doivent aussi :

- **donner l'exemple. On s'attend à ce que les dirigeants exercent leurs activités conformément aux normes éthiques les plus élevées;**
- **être proactifs. Chercher des occasions de discuter et de régler des situations éthiques et difficiles avec les autres;**
- **s'assurer que tous les partenaires commerciaux avec qui ils travaillent comprennent leurs obligations de conformité et d'éthique en vertu des politiques Honda.**



N'oubliez pas, aucune raison, y compris la volonté d'atteindre des objectifs ou les pressions pour le faire, n'est une excuse pour contrevenir à la loi, aux règlements ou aux politiques de Honda.

Q : Je suis directeur. Si je suis témoin d'une mauvaise conduite dans un secteur qui ne relève pas de mon autorité, dois-je tout de même signaler le problème?

R : Bien que vous soyez d'abord responsable de vos associés et des partenaires commerciaux avec lesquels vous travaillez; tous les associés Honda doivent signaler tout acte d'inconduite dont ils prennent connaissance et, en tant que directeur, vous êtes tenu d'agir. La meilleure approche consiste à d'abord en discuter avec l'associé qui supervise le secteur où le problème survient. Si cela ne fonctionne pas ou n'est pas réalisable, vous devez communiquer avec les autres ressources indiquées dans la présente politique.

Responsabilité et discipline

Enfreindre les lois, les règlements et les politiques Honda ou encourager d'autres personnes à le faire peut compromettre la responsabilité de la société et peut nuire à la réputation de Honda. Si un problème concernant l'éthique ou la conformité se pose, vous devez le signaler afin qu'il puisse être traité adéquatement. Il est crucial au succès de Honda que ces exigences soient respectées. Par conséquent, des infractions à nos politiques, ou à la loi, peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la cessation d'emploi. Vous devriez aussi comprendre que des infractions aux lois ou aux règle-

ments peuvent entraîner des procédures judiciaires et des sanctions à votre encontre, y compris, dans certaines circonstances, des poursuites au criminel.

Des mesures disciplinaires peuvent être prises dans les situations suivantes :

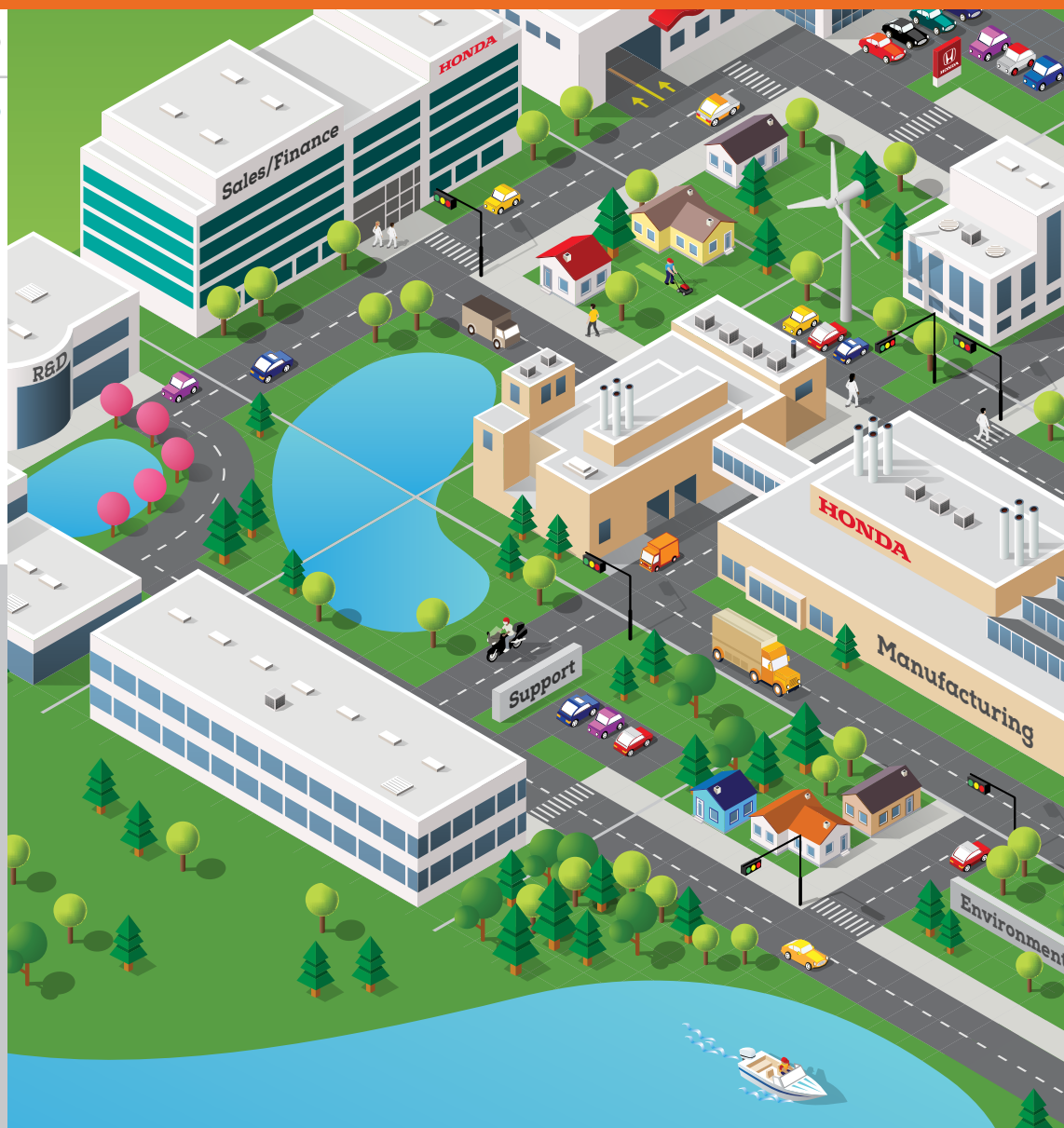
- **un associé autorise une conduite qui enfreint la présente politique ou exerce cette conduite;**
- **un associé a délibérément omis de signaler des infractions à la présente politique, a caché une ou plusieurs infractions à la politique ou a délibérément dissimulé des renseignements pertinents relatifs une infraction à la politique ou a encouragé d'autres personnes à le faire;**
- **une personne contrevient à la politique, et le directeur aurait pu prévenir, découvrir ou interrompre l'infraction ou encore en atténuer les répercussions en exerçant une supervision plus efficace;**
- **un directeur ou un associé qui exerce des représailles, directement ou indirectement, ou qui encourage d'autres personnes à le faire à l'encontre d'une personne qui signale une infraction suspectée à la présente politique;**
- **toute personne qui fait une fausse déclaration ou qui omet de collaborer dans le cadre d'une enquête officielle.**

Vous et Vos Collègues Associés

Respect des personnes

Nous nous devons mutuellement honnêteté, respect et équité, et devrions toujours traiter les autres comme nous souhaiterions être traités. C'est la base de notre engagement les uns envers les autres et la fondation de notre succès. Pour respecter notre engagement et pour attirer et garder des personnes talentueuses, il est essentiel que nous conservions un environnement de travail coopératif, professionnel, diversifié et respectueux.

Le maintien de cet environnement non seulement contribuera au succès de Honda, mais créera aussi un milieu où chacun tentera de prospérer et d'atteindre son plein potentiel. Chez Honda, nous faisons preuve de respect envers les personnes de plusieurs façons. Ci-après, se trouvent des exemples de certains des secteurs clés pour lesquels nous devons être guidés par notre engagement les uns envers les autres et en faveur de nos valeurs.



Confiance

Les relations entre nos associés doivent être fondées sur une confiance mutuelle. Pour créer cette confiance, il faut se reconnaître mutuellement et de façon répétée comme des personnes, s'aider et accepter de l'aide au besoin, ainsi que s'efforcer sincèrement à assumer ses responsabilités.

Initiative

Avoir de l'initiative signifie de ne pas avoir d'idée préconçue, de penser de façon créative et d'agir de sa propre initiative et selon son jugement, tout en comprenant qu'il faut assumer la responsabilité des résultats de ces décisions et gestes.

Égalité

L'égalité signifie reconnaître et respecter les différences individuelles chez les autres et se traiter les uns les autres de façon équitable. Nous nous sommes engagés à promouvoir un environnement de travail inclusif et tolérant et à favoriser l'égalité des chances pour que chacun puisse profiter d'un milieu de travail exempt de toute forme de discrimination.

Diversité et non-discrimination

L'inclusion et la diversité sont des forces fondamentales de la culture d'entreprise favorisant le respect des personnes chez Honda. Un environnement de travail inclusif


rassemble une grande diversité de styles de travail et de modes de pensée, d'expériences, de compétences et de pratiques culturelles qui nous permettent de répondre aux attentes et aux besoins d'une clientèle de plus en plus diversifiée. **L'inclusion rend tous les milieux de travail accueillants et sûrs pour les associés, les associés occasionnels, les contractants, les fournisseurs et les concessionnaires Honda.**

Assurez-vous de :

- traiter les autres avec respect et de façon professionnelle;
- promouvoir la diversité dans les décisions en matière de recrutement et les autres décisions relatives à l'emploi;
- ne pas exercer de discrimination fondée sur un motif protégé par la loi ou par la politique Honda.

Prenez garde à ce qui suit :

- les commentaires, les blagues ou les documents, y compris les courriels, que d'autres pourraient trouver offensants. Ce genre de choses ne doivent jamais être partagées ni envoyées.
- Avoir un parti pris inapproprié au moment de juger les autres. Si vous supervisez d'autres personnes, jugez-les selon leur performance. Évitez de tenir compte de considérations sans lien dans vos décisions. Utilisez des normes objectives et quantifiables.



Nos collègues, candidats et partenaires commerciaux ont droit au respect, peu importe la race, la couleur, l'origine nationale, l'ascendance, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression sexuelle, la religion, l'âge, la grossesse, une incapacité, le statut militaire, l'information génétique, le statut matrimonial, tout facteur que la loi protège contre la discrimination en matière d'emploi, ou encore tout autre facteur qui influence le style de travail ou le mode de pensée d'une personne.

Q : Comment Honda peut-elle profiter de la diversité?

R : La diversité est importante chez Honda puisque chaque associé possède une expérience et une perspective uniques qui peuvent renforcer notre organisation et créer un milieu de travail plus productif. L'inclusion est importante étant donné que chaque associé aspire à être apprécié et important. Lorsque des associés se sentent intégrés, l'engagement à l'égard des objectifs de l'entreprise est encouragé et la motivation ressentie contribue à notre succès.

Q : Un de mes collègues de travail envoie des courriels contenant des blagues et du contenu insultant pour des gens de certaines nationalités. Cela me rend mal à l'aise, mais personne d'autre n'en a parlé. Que devrais-je faire?


R : Vous devriez en aviser votre directeur, les ressources humaines/relations avec les associés ou le bureau de conformité et d'éthique. La diffusion de ce genre de blagues enfreint nos valeurs ainsi que nos politiques, et peut exposer Honda à d'autres risques. En ne faisant rien, vous vous faites complice d'un comportement inapproprié et tolérez des croyances qui pourraient sérieusement nuire à l'environnement d'équipe que nous avons tous contribué à créer.

Milieu de travail exempt de harcèlement

Le harcèlement, l'intimidation et les mauvais traitements sont interdits chez Honda. Peu importe que vous soyez associé, travailleur occasionnel ou partenaire commercial, le harcèlement enfreint la croyance de Honda à l'égard du respect des personnes. Nous devons protéger le droit de chacun de travailler dans un environnement exempt de harcèlement.

Le harcèlement peut prendre plusieurs formes, lesquelles sont toutes inacceptables. En voici quelques exemples :

- **des blagues, des insultes, des menaces et d'autres gestes importuns ou des commentaires concernant la race, la couleur, le sexe, l'identité et l'expression sexuelles, l'orientation sexuelle, l'âge, la religion, l'origine nationale, un handicap, le statut militaire, le niveau de scolarité ou le statut économique d'une personne;**

- 
- **des avances sexuelles importunes, des demandes de faveurs sexuelles et d'autres conduites verbales ou physiques importunes de nature sexuelle;**
 - **une conduite qui perturbe le rendement au travail d'une autre personne, ou qui crée un milieu de travail intimidant ou hostile;**
 - **une conduite non verbale, comme dévisager une personne, la reluquer ou lui donner des cadeaux inappropriés.**

Les attentes de Honda :

- **s'entraider les uns les autres en s'exprimant lorsque la conduite d'un collègue nous rend, nous et les autres, mal à l'aise;**
- **S'abstenir de toute forme de harcèlement sexuel, y compris les demandes de faveurs sexuelles ou d'autres conduites verbales ou physiques importunes de nature sexuelle. Cela est strictement interdit;**
- **faire preuve de professionnalisme, notamment de fiabilité, d'honnêteté et d'intégrité;**
- **ne pas visiter de sites Internet inappropriés ni afficher d'images ayant un contenu offensant ou sexuellement explicite;**

- **signaler tous les incidents de harcèlement, d'intimidation et de mauvais traitements.**

Si vous êtes témoin ou victime de harcèlement, d'intimidation ou de mauvais traitements, demandez au contrevenant de mettre fin à son comportement ou dites-lui que ce comportement est importun. Que vous ayez discuté ou non du problème avec le contrevenant, vous devez aussi signaler rapidement l'incident à votre directeur ou aux ressources humaines/relations avec les associés, ou encore communiquer avec le bureau de conformité et d'éthique. Il est strictement interdit d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne qui s'oppose à une conduite importune ou qui signale cette conduite.

Honda a recours aux services de conseillers, de fournisseurs de services et de fournisseurs dans le cadre de ses diverses activités. Nous utilisons aussi des travailleurs occasionnels pour soutenir la charge de travail variable qui découle de nos activités. Tous ces travailleurs doivent aussi être traités avec respect et méritent un environnement exempt de harcèlement. Ils doivent aussi suivre les procédures de sécurité établies de Honda et respecter la politique contre le harcèlement de Honda. Honda ne tolérera aucun acte illégal de la part d'une personne qui agit au nom de Honda ou qui fait affaire avec Honda.

Q : Pendant un voyage d'affaires, un collègue m'a plusieurs fois demandé de sortir pour prendre un verre et a fait des commentaires concernant mon apparence qui m'ont rendu mal à l'aise. Je lui ai demandé d'arrêter, mais il a persisté. Nous n'étions pas au lieu de travail et cela s'est produit « en dehors des heures de bureau », alors je ne savais pas quoi faire. Est-ce que cela était du harcèlement?

R : Ce type de comportement est strictement interdit, non seulement pendant les heures de travail, mais aussi dans toutes les situations liées au travail, y compris les voyages d'affaires. La politique contre le harcèlement de Honda ne s'applique pas seulement dans les installations Honda ou durant les heures de travail. Elle s'applique dans toutes les situations de travail en tout temps, même lorsque vous êtes à l'extérieur des lieux de travail, en voyage d'affaires ou à un événement commandité par l'entreprise. Dans l'exemple ci-dessus, même si vous avez demandé à votre collègue de mettre fin à son comportement, vous devez signaler le problème.

Q : Ma nouvelle directrice est très intimidante et m'humilie parfois devant mes collègues. C'est peut-être seulement son style, mais cela affaiblit mon moral. Y a-t-il quelque chose que je peux faire?

R : Si vous croyez ne pas être traité de façon professionnelle, dites à votre directrice que son comportement vous affecte. Si vous n'êtes pas à l'aise de le faire, vous pouvez en parler à un autre directeur, ou vous pouvez vous adresser aux ressources humaines/relations avec les associés ou communiquer avec le bureau de conformité et d'éthique.

Q : Un collègue fait souvent des blagues concernant ma capacité à utiliser les outils fournis dans le cadre de mon travail, mais ne taquine pas mes homologues masculins. Je ne veux pas être traitée différemment si je signale ce comportement. Devrais-je simplement l'ignorer?

R : Si vous croyez être traitée différemment par votre collègue, dites-lui que son comportement vous importune. Si vous n'êtes pas à l'aise de parler directement à votre collègue, vous pouvez vous adresser à votre directeur, aux ressources humaines/relations avec les associés ou communiquer avec le bureau de conformité et éthique.



Environnement de travail sûr, sécuritaire et sain

Honda s'est engagée à fournir un milieu de travail sûr, sécuritaire et sain. Nous avons l'obligation envers nous-mêmes et envers chaque associé d'offrir des conditions de travail sûres, sécuritaires et saines. Vous devez participer à la formation sur la sécurité lorsqu'elle est offerte et toujours vous conformer aux codes, aux règlements, aux normes et aux politiques de sécurité pertinents. Signalez rapidement toute préoccupation en matière de sécurité, y compris les accidents, les blessures ou les conditions dangereuses. Dans toutes vos tâches, faites de la sécurité une priorité.

Q : Les sous-traitants doivent-ils suivre les mêmes politiques et procédures de sécurité que les associés?

R : Absolument. Les directeurs doivent veiller à ce que tous nos partenaires commerciaux travaillant à un projet Honda, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de nos locaux, comprennent et observent toutes les lois et tous les règlements applicables régissant l'installation concernée, ainsi que toutes les autres exigences que peut imposer l'entreprise.

Consommation d'alcool et de drogues

La possession ou la consommation d'alcool ou de drogues illégales au travail, ou le fait de travailler avec les facultés affaiblies, est strictement interdit. Cela constitue un danger pour vous et une menace pour la sécurité du lieu de travail. Pour en savoir plus, consultez la politique individuelle de l'entreprise à ce sujet.

Prévenir la violence en milieu de travail

La violence, l'intimidation ou les menaces de violence implicites ou directes sont strictement interdites chez Honda. Nous avons tous le devoir de signaler sans délai les menaces, activités ou incidents survenus en milieu de travail qui, selon notre avis raisonnable, enfreignent la présente politique.

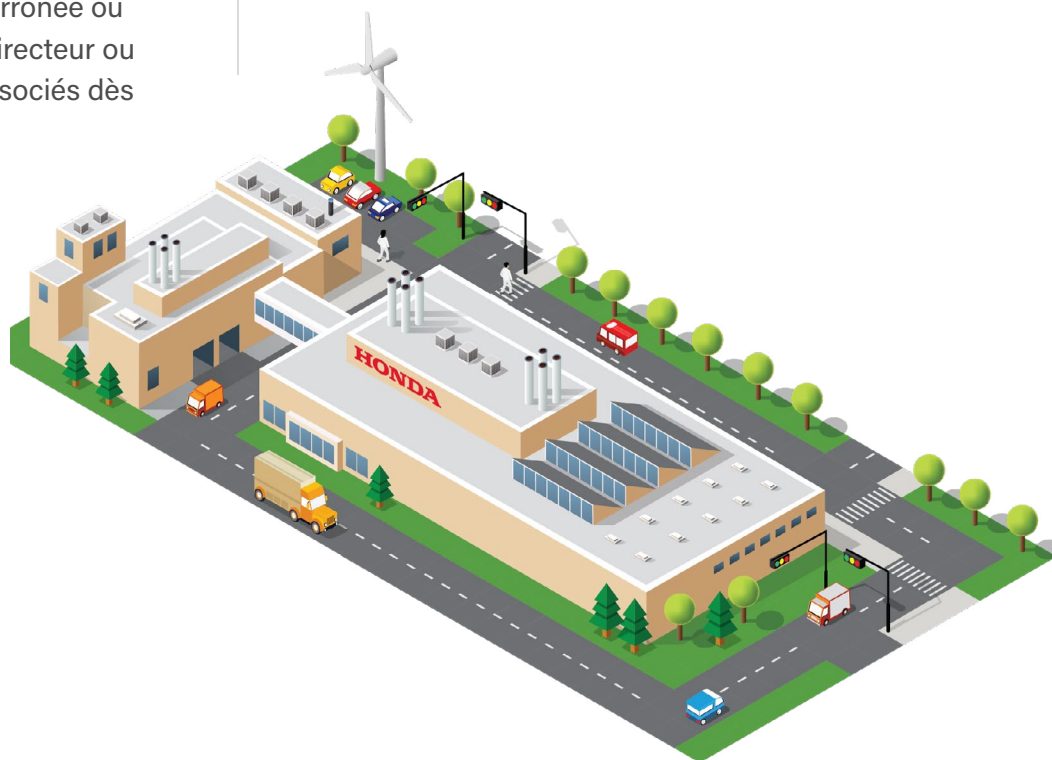
De plus, les armes, y compris les armes à feu ou le matériel connexe, sont interdites dans le milieu de travail. Les lois peuvent varier selon la province ou l'État. Pour en savoir plus, consultez la politique individuelle de l'entreprise à ce sujet.

Pour consulter la [politique sur un milieu de travail sûr, sécuritaire et sain](#) dans son intégralité, visitez HondaWeb.

Comptabilisation du temps

Honda s'engage à payer ses associés de façon juste et en conformité avec toutes les lois pertinentes. Vous devez consigner vos heures travaillées de façon exacte et respecter les politiques de comptabilisation du temps de l'entreprise (comme les repas et les pauses, les heures supplémentaires, etc.). Les directeurs doivent veiller à ce que les associés respectent les politiques et les exigences relatives à la comptabilisation du temps. La consignation exacte du temps est nécessaire pour calculer correctement votre salaire et vos avantages sociaux. Si vous avez des raisons de croire que votre paie est erronée ou inexacte, vous devez alors en informer votre directeur ou les ressources humaines/relations avec les associés dès que possible.

Toute falsification des heures travaillées ou tentative de fausse représentation de ces heures contrevient à la politique de Honda et peut entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la cessation d'emploi.



Vous, Honda et Nos Clients



Protéger les ressources et les actifs de Honda

Nous devons tous utiliser les ressources et les actifs de Honda de façon judicieuse et prudente et veiller à ce que les biens de Honda ne soient pas mal utilisés, endommagés, perdus, volés ou détruits. Il faut s'occuper convenablement de ces biens ainsi que de tous les autres actifs de Honda.

Utilisez les actifs de Honda pour les affaires de l'entreprise ou pour des fins autorisées par la direction. Protégez-les contre le vol, la négligence, le gaspillage et le mauvais usage, et consignez les stocks de tous les actifs de façon exacte et honnête.

Appareils d'information électronique

Les outils de travail fournis par Honda ou les appareils ou systèmes connectés au réseau de Honda ont pour but d'accroître la productivité et la qualité du travail. Parmi ces outils de travail, notons les courriels, l'accès Internet, les téléphones, les ordinateurs, les tablettes, les systèmes de messagerie

vocale et les supports amovibles. Utilisez ces outils de travail de manière productive et professionnelle, et n'oubliez pas ce qui suit :

- **les mots de passe sont fournis et attribués aux associés individuels expressément pour leurs fonctions professionnelles; ils ne doivent pas être communiqués;**
- **les appareils ne devraient jamais être connectés à un réseau non autorisé par Honda;**
- **l'usage de ces outils ne doit pas contrevenir à nos politiques sur le harcèlement;**
- **le matériel protégé par un droit d'auteur, les secrets commerciaux, les autres renseignements confidentiels ou les dossiers commerciaux ne peuvent pas être transmis ni reçus sans autorisation appropriée, et ne peuvent être échangés qu'en conformité avec les exigences relatives à la confidentialité applicables;**
- **ces outils ne devraient pas être utilisés pour effectuer du travail non lié à Honda;**
- **une utilisation personnelle limitée des outils d'affaires électroniques de l'entreprise peut être acceptable si elle n'enfreint pas les politiques Honda ou ne nuit pas à votre rendement au travail ou au travail de vos collègues;**

- **les communications envoyées ou reçues au moyen des systèmes de l'entreprise, y compris les activités sur Internet, ne sont pas privées. L'entreprise a le droit d'enregistrer et de consulter les communications électroniques et de surveiller l'activité Internet sur les systèmes de l'entreprise, de bloquer l'accès des associés à certains sites Internet ou de limiter le temps qu'un associé peut passer sur un site web en particulier;**
- **les courriels doivent être traités comme n'importe quel autre document commercial. Ainsi, soyez clair, professionnel et poli dans vos communications. Relisez le contenu et vérifiez la liste des destinataires avant d'appuyer sur « Envoyer ».**
- **Les dossiers commerciaux doivent être conservés conformément à la Politique mondiale de conservation des documents et aux fins des mises en suspens en cas de litige.**

En cas de perte, de vol ou de dommage d'un de vos outils fournis par Honda, vous devez communiquer avec votre directeur et votre groupe local de sécurité de l'information pour que votre appareil soit désactivé et que d'autres mesures puissent être prises.

Faire des affaires avec le gouvernement

Honda s'efforce d'être une entreprise que la société souhaite voir exister. L'une des étapes critiques pour atteindre ce but est de respecter systématiquement les lois et règlements fédéraux, étatiques et locaux régissant nos affaires partout où nous exerçons nos activités. Il existe une multitude de lois et règlements qui régissent la capacité d'une entreprise à obtenir et à conserver un contrat avec une entité gouvernementale. Notre politique consiste à entièrement respecter les lois et les règlements en vigueur qui s'appliquent aux transactions et aux contrats gouvernementaux.

Les employés qui supervisent le travail effectué auprès des gouvernements et des entités gouvernementales (comme des collèges et universités publics) doivent demeurer au fait des règlements pertinents et devraient communiquer avec la division juridique d'AHM s'ils ont des questions. Il faut veiller tout particulièrement à ce que les agents, agissant pour le compte de Honda, qui offrent des biens ou des services dans le cadre de projets gouvernementaux, connaissent nos normes élevées de même que leurs obligations contractuelles et juridiques et s'y conforment. Il existe aussi de nombreuses règles et procédures quant à la divulgation requise des activités de la sollicitation auprès de gouvernements qui, dans certains cas, constituent des activités de lobbying. La division responsable des relations avec le gouvernement et l'industrie peut fournir des conseils sur toute

exigence potentielle en lien avec les lois sur le lobbying ou les divulgations requises pour solliciter des affaires auprès d'une entité gouvernementale.

Si vous travaillez avec des représentants gouvernementaux ou sur des projets relatifs à des contrats gouvernementaux, vous devez comprendre les lois applicables et vous y conformer. Par exemple, plusieurs représentants gouvernementaux ne peuvent pas accepter de cadeaux (notamment de la nourriture et des boissons) ou d'invitations de divertissement ou de voyages. Dans certains pays, les règlements gouvernementaux peuvent aussi s'appliquer à l'embauche de représentants gouvernementaux actuels, ou récemment retraités, et de membres de leur famille. Évitez toute conduite pouvant être considérée comme exerçant une influence indue sur le processus décisionnel objectif des représentants gouvernementaux.



Si vous hésitez, consultez la division des relations avec le gouvernement et l'industrie d'AHM ou la division juridique d'AHM.

Sécurité de qualité du produit

Nous nous engageons à fournir des produits de la plus haute qualité à un prix raisonnable aux fins de la satisfaction de notre clientèle à l'échelle internationale. Souvenez-vous que la Joie d'acheter – l'une des trois Joies – est atteinte en offrant des produits et des services qui dépassent les besoins et les attentes de chaque client.

Notre réputation se base sur la sécurité et la qualité de chaque produit que nous fabriquons. Pensez qualité dans tout ce que vous faites. Suivez toutes les normes et procédures de fonctionnement et de sécurité et prenez l'initiative d'informer votre directeur, directeur principal ou tout autre membre du personnel de sécurité de Honda de tout produit ou processus ne répondant pas aux lois et règlements connexes à la sécurité des véhicules automobiles ou aux normes de qualité ou de sécurité de Honda. Vous pouvez aussi utiliser la ligne de conformité et d'éthique pour signaler toute préoccupation en rapport avec la sécurité ou la qualité. Ne tentez jamais de dissimuler un travail, des produits ou des composants ne répondant pas à ces normes. Quand il est question de la sécurité et de la qualité des produits, pensez que des gens à qui vous tenez utilisent ces produits.

Q : Lors d'une vérification externe, le vérificateur a demandé que nous lui fournissions un rapport de test quant à un élément figurant dans nos normes de fonctionnement. Nous procédons actuellement à la formation de plusieurs nouveaux associés et avons omis de réaliser le test requis. Mon directeur principal m'a demandé de récupérer les rapports de test et lorsque j'en ai parlé à mon directeur, il m'a demandé de créer un rapport et de le postdater. Comment puis-je aborder la question sans contrarier mon directeur?

R : Vous ne devez en aucun cas créer de faux dossiers, qu'il y ait une vérification ou non. Si vous êtes à l'aise, mentionnez au directeur que cela est contraire à la politique de Honda et qu'il est préférable de dire au vérificateur que ce dossier n'existe pas. Si le directeur insiste, avisez votre directeur principal de la demande et du fait que vous refusez d'obéir. Le directeur principal devrait alors prendre les mesures appropriées pour régler la situation. Vous pouvez signaler le problème par l'entremise de la ligne de conformité et d'éthique.


Vous et le Commerce Extérieur

Conserver de bonnes relations d'affaires

Nos partenaires commerciaux (comme les entrepreneurs, les fournisseurs, les vendeurs, les fournisseurs de services, les concessionnaires) et les travailleurs occasionnels contribuent grandement à notre réussite et à la haute qualité de nos produits. Nous retenons leurs services de façon honnête et éthique. Nous n'exploitons personne, que ce soit directement, par la manipulation, la dissimulation, l'usage abusif de l'information privilégiée, la fausse représentation de faits importants, ou indirectement, par toute autre pratique injuste.

Nous achetons des biens et des services, et établissons et conservons des relations commerciales fondées sur des raisons commerciales valables comme la convenance, la diversité, la qualité, la livraison et le coût. Toutes les ententes d'achat doivent être faites conformément à la politique de gouvernance d'approvisionnement indirect (« PGAI ») le cas échéant et les politiques d'approvisionnement individuel de votre société. Tout produit et tout





service achetés doivent être en conformité avec la PGAI et toutes les dispositions contractuelles doivent être adéquatement exécutées de manière à régir la relation juridique; et toutes les commandes et tous les achats doivent être clairement documentés et indiquer précisément tous les services ou les produits devant être fournis, leur prix et les modalités de paiement. Aucun paiement ne peut être fait au nom de Honda ni ne peut être approuvé sans la documentation juridique justificative adéquate en place.

Honda souhaite faire des affaires avec des partenaires commerciaux qui maintiennent des normes élevées en matière d'éthique des activités commerciales et qui partagent l'engagement de Honda à l'égard de la diversité et des pratiques commerciales soucieuses de l'environnement.

Q : J'ai des raisons de croire qu'un de nos plus importants fournisseurs n'applique pas les règles de sécurité. Dois-je m'en inquiéter?

R : La réputation de Honda de bien faire les choses peut être entachée par les agissements de nos partenaires commerciaux. Signalez votre préoccupation à votre directeur ou au bureau de conformité et d'éthique afin qu'il puisse déterminer la meilleure façon de procéder.

Renseignements sur les partenaires commerciaux

Il est très important de respecter les renseignements confidentiels de nos partenaires commerciaux. N'utilisez ni ne divulguez jamais les renseignements confidentiels d'un partenaire commercial, comme des schémas, des méthodes, des instructions ou des documents techniques ou d'ingénierie, ou des prix, même à une société affiliée Honda, à moins que cette divulgation soit légalement autorisée et que vous disposiez de la permission écrite du partenaire commercial concerné. Si vous n'êtes pas certain, consultez le bureau de conformité et éthique, la division juridique d'AHM ou votre groupe juridique local. (Consultez aussi la section Veille concurrentielle.)

Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts existe si vous avez un intérêt divergent ou une loyauté concurrente pouvant interférer avec votre capacité à prendre des décisions objectives pour Honda. Nous devrions tous exercer notre bon jugement et éviter les situations pouvant mener à un conflit entre nos obligations professionnelles et nos intérêts personnels ou ceux des membres de notre famille. Ces situations comprennent même l'apparence de conflit d'intérêts pouvant miner la confiance que les gens placent en nous et nuire à notre réputation.

Les conflits d'intérêts peuvent être réels, potentiels ou même simplement perçus. Puisque ces situations sont

souvent difficiles à évaluer, vous devez les divulguer entièrement à un dirigeant ou au bureau de conformité et d'éthique afin que nous puissions les évaluer et les gérer de façon appropriée. Si vous n'êtes pas certain à propos d'une situation, il vaut mieux la signaler.

Choix des partenaires commerciaux

Les choix des fournisseurs, des fournisseurs de services, des concessionnaires, des concurrents, clients ou de toute autre entité commerciale faisant affaire ou cherchant à faire affaire avec Honda, et les relations commerciales avec ceux-ci, se feront de façon impartiale, sans faveur ou préférence, en vous fondant strictement sur les meilleurs intérêts de Honda. Pour en savoir plus, consultez les politiques d'approvisionnement de l'entreprise.

Possibilités entre apparentés et pour l'entreprise

Si vous êtes mis en courant d'une occasion d'affaires dans le cadre de votre travail, les intérêts de Honda ont préséance. Cela signifie que vous, ou les membres de votre famille, ne devez pas saisir cette occasion à moins d'avoir entièrement divulgué votre intérêt par écrit à l'agent de conformité, et d'avoir été avisé qu'on a déterminé que cet intérêt n'aura pas d'incidence sur l'exécution impartiale de vos tâches ou de vos obligations à l'égard de Honda. Toutes ces occasions doivent être préalablement examinées par le bureau de conformité et d'éthique. La question des délits d'initié est abordée à la section Les renseignements d'affaires et vous.

Services et escomptes

Vous ou les membres de votre famille ne pouvez accepter de services spéciaux, d'escomptes ou de rabais de la part de nos partenaires commerciaux, des concurrents, clients ou des entités commerciales faisant affaire ou cherchant à faire affaire avec Honda, à moins que ceux-ci ne soient offerts publiquement à tous les associés de votre entreprise.

Emploi à l'extérieur

Un emploi à l'extérieur peut créer un conflit d'intérêts réel ou perçu. Vous ne pouvez demander de rémunération de quelque nature que ce soit, y compris des prêts, des paiements, des subventions ou des services à nos partenaires commerciaux, à des concurrents, à des clients ou à toute personne ou entité commerciale faisant affaire ou cherchant à faire affaire avec Honda.

Pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de conflits et à ce que les problèmes potentiels soient résolus, même s'il s'agit seulement d'une perception de conflit d'intérêts, divulguez votre emploi externe à votre directeur ou à l'agent de conformité de votre entreprise, et discutez-en avec lui. Cette divulgation peut être facilitée par le bureau de conformité et éthique.

Anciens associés voulant faire affaire avec Honda

La politique de Honda consiste généralement à ne pas faire affaire avec d'anciens associés, que ce soit pour

leur propre compte ou pour celui d'un nouvel employeur, au cours des deux (2) années suivant leur cessation d'emploi chez Honda ou une société affiliée de Honda. Honda peut continuer à faire affaire avec le fournisseur, mais exige que l'ancien associé n'assure pas la liaison avec Honda.

Une exception à cette politique peut être faite avec l'autorisation écrite de votre agent de conformité, laquelle peut être obtenue avec l'aide du bureau de conformité et d'éthique.

Parmi les facteurs à envisager, notons :


1. L'emploi de l'ancien associé chez Honda ou une filiale de Honda lui confère-t-il un avantage concurrentiel (à lui ou à son employeur) :
 - en lui donnant accès à de l'information pertinente à Honda ou à son concurrent?
 - en ayant précédemment influencé les décisions de Honda dans les domaines dans lesquels l'ancien associé (ou employeur) veut maintenant faire affaire?
2. Est-ce que cela crée une apparence « d'injustice » envers les autres qui sont en concurrence pour obtenir la clientèle de Honda? L'apparence d'injustice est plus probable si :

- l'ancien associé était ou est en mesure d'influencer les décisions relatives à des octrois ou à des maintiens de contrats pour Honda;
- d'autres entreprises concurrentes peuvent raisonnablement conclure que l'élément 1 est vrai en fonction des renseignements dont elles disposent.

Après la période de deux ans, une division commerciale peut décider de faire affaire avec l'ancien associé et doit continuer à examiner les facteurs susmentionnés.

Transactions financières et investissements

Vous ne pouvez avoir d'intérêts financiers importants avec n'importe lesquels de nos partenaires commerciaux, concurrents, clients ou entités commerciales faisant affaire ou cherchant à faire affaire avec Honda, sauf si ces intérêts ont été entièrement divulgués par écrit à l'agent de conformité de la région de l'Amérique du Nord et qu'on a déterminé que de tels intérêts n'auront pas d'incidence sur l'exécution impartiale de vos tâches ou de vos obligations à l'égard de Honda. Pour déterminer s'il est nécessaire de divulguer ou non ces intérêts à Honda, la propriété d'une telle entité commerciale sera jugée significative si les intérêts agrégés de l'associé, de son conjoint ou de ses proches parents représentent 1 % des titres en circulation ou de la participation totale de cette société ou corporation. Le bureau de conformité et d'éthique de la région de l'Amérique du Nord facilitera ce processus. Voyez la liste des coordonnées figurant à la fin de la présente politique.



Les fonds communs de placement négociés en bourse ou les autres regroupements de titres similaires, pour lesquels l'investisseur n'a pas droit de regard sur les choix des investissements, ne créent généralement pas de conflit d'intérêts et ne requièrent pas d'approbation. Pour vous assurer qu'il n'y a pas de conflit, communiquez avec le bureau de conformité et d'éthique.

Conseils externes

Nous sommes fiers des associés qui participent aux activités communautaires et encourageons leurs efforts visant à améliorer leur collectivité, notamment en siégeant à des conseils d'organismes qui favorisent l'éducation, les arts, l'athlétisme, le scoutisme et d'autres initiatives semblables. Cependant, les affiliations à des organismes externes, notamment en siégeant à un conseil d'administration ou à un conseil consultatif, peuvent entraîner des conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus. La transparence quant à l'appartenance à un conseil est avantageuse pour Honda et les associés.

Vous ne pouvez accepter de siéger à un conseil d'administration ou à un conseil consultatif de nos partenaires commerciaux, de nos concurrents, de nos clients ou des entités commerciales faisant affaire ou cherchant à faire affaire avec Honda ou nos concessionnaires sans en avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de la part du président de votre entreprise actuelle. Pour en savoir plus, consultez Honda – Politique nord-américaine d'approbation de conseil extérieur et de divulgation sur

HondaWeb. La politique contient des directives quant à l'approbation et à la divulgation tant pour des organismes à but lucratif que non lucratif.

Q : Je veux siéger au conseil de mon organisme religieux. Ai-je besoin d'une approbation?

R : Non. Une divulgation ou une approbation n'est pas requise pour des postes au sein des types d'organismes suivants : les syndicats de copropriétés, les institutions religieuses, le bénévolat auprès d'organismes comme des associations parents-enseignants, des organismes sport jeunesse, des groupes de scouts, des organismes de bénévolat communautaires, ou d'autres initiatives similaires. Si vous n'êtes pas certain que votre organisme fait partie de cette catégorie d'exceptions, communiquez avec le bureau de conformité et éthique ou avec votre agent de conformité.

Relations personnelles

Vous devez faire une divulgation à votre direction lorsque des relations familiales ou personnelles peuvent influencer, ou être perçues comme pouvant influencer, votre capacité à prendre des décisions objectives. La direction est chargée de mettre des contrôles appropriés en place et de déterminer si vous pouvez continuer à prendre part à ces décisions.

Réciprocité

On ne doit pas demander aux fournisseurs de biens et de services d'acheter des biens et des services de Honda afin de devenir ou de demeurer des fournisseurs ou des fournisseurs de services, que les biens ou les services soient directement liés ou non à ceux que Honda reçoit dans le cadre de l'entente.

Q : Je suis devenu très proche d'une associée qui travaille sous ma direction. Quelle est la position de Honda concernant les fréquentations entre directeurs et subordonnés?

R : Une relation sentimentale avec un subordonné direct ou indirect peut nuire au moral et diminuer la productivité. Elle peut aussi créer un conflit d'intérêts ou une apparence d'un tel conflit. Si vous vous trouvez dans une telle relation ou connaissez une personne dont c'est le cas, vous devriez signaler la relation à votre directeur, aux ressources humaines/rerelations avec les associés ou au bureau de conformité et d'éthique.


Q : J'ai un problème avec un fournisseur. Je dois le remplacer immédiatement afin que le projet ne soit pas retardé. L'entreprise de mon voisin offre des services semblables et ce, à coût moindre. Puis-je demander à son entreprise de prendre le relais?

R : Si vous désirez recommander l'entreprise de votre voisin, vous le pouvez, mais vous devrez divulguer votre relation à votre directeur et vous retirer du processus de sélection des fournisseurs. Nous devons éviter de donner l'impression que nous choisissons nos favoris et ne devons jamais prendre de raccourcis dans le processus d'appel d'offres. Souvenez-vous que tous les associés doivent suivre les politiques et procédures d'approvisionnement et d'acquisition de fournitures de Honda.

Cadeaux et divertissements

Chez Honda, nous nous faisons une fierté d'établir d'excellentes relations avec nos partenaires commerciaux et clients. En de rares occasions, il est possible que l'on vous offre des cadeaux ou des divertissements. Nous préférons que vous expliquiez qu'aucun cadeau ou divertissement n'est espéré ou encouragé de la part de ceux qui font des affaires avec Honda. L'acceptation de cadeaux ou de divertissements peut créer une apparence de conflit d'intérêts. L'apparence même d'un conflit d'intérêts peut vous nuire, à vous, à Honda et à nos partenaires commerciaux.

Pour faire en sorte que nous ne créons pas de perception de conduite inappropriée, respectez les principes suivants :

- 
- **Tout cadeau ou divertissement doit être légal et conforme aux politiques et aux valeurs des deux entreprises et :**
 - **ne jamais être accepté au cours du processus d'appel d'offres;**
 - **ne jamais être en argent comptant ou en une forme équivalente (comme une carte-cadeau Visa);**
 - **ne jamais être reçu ou offert en espérant recevoir quelque chose en retour;**
 - **ne jamais être encouragé ou sollicité par vous ou un membre de votre famille;**
 - **ne pas être fréquent.**
 - **Les cadeaux doivent avoir une valeur minimale (la limite de la politique est de 50 \$ [Canada/É.-U.] ou 1 000 pesos [Mexique]).**
 - **La nature des divertissements ou des autres faveurs ne doit pas dépasser la courtoisie habituelle et doit être conforme aux règles d'éthique et aux pratiques d'affaires acceptées. Lorsque cela est approprié, consultez le bureau de conformité et d'éthique pour discuter de votre situation particulière.**

- **L'associé Honda et le partenaire commercial, le concurrent ou l'entité commerciale doivent être présents; autrement le repas ou le divertissement sera considéré comme un cadeau.**

Offrir des cadeaux et des divertissements

Il est parfois approprié de remettre un cadeau ou divertissement modeste à un partenaire commercial. Les dépenses extravagantes pour des cadeaux d'affaires sont inacceptables, car elles peuvent donner l'impression que nous tentons d'obtenir ou d'accorder des décisions d'affaires favorables en offrant des avantages personnels à une ou à plusieurs personnes.

Chez Honda, il est défendu d'offrir une rémunération financière de quelque nature que ce soit, directement ou indirectement, à une autorité ou à un représentant du gouvernement.

Les cadeaux et les divertissements offerts à d'autres entités doivent être signalés adéquatement par l'associé et consignés dans les dossiers financiers de Honda.

Toute situation pouvant paraître comme un conflit d'intérêts doit être examinée par les ressources humaines/rerelations avec les associés ou le bureau de conformité et d'éthique. En cas de doute, divulguez la situation.

Q : J'ai entendu ma directrice parler d'une partie de baseball du championnat mondial à laquelle elle et un invité ont assisté en fin de semaine à la suite d'une invitation de la part d'un partenaire commercial. Cela m'a semblé excessif; toutefois, je ne veux pas lui attirer des ennuis (c'est une bonne directrice) et je ne veux pas retenir l'attention pour cette raison. Devrais-je en parler?

R : Oui, tous les associés ont le droit et le devoir de signaler ces préoccupations, même s'ils ne sont pas certains qu'une infraction a été commise. Nous comprenons que cela peut être difficile. Honda offre plusieurs canaux de communication pour les associés désirant signaler des préoccupations, y compris l'option de demeurer anonyme. De plus, Honda est dotée des politiques claires interdisant les représailles et les comportements du même ordre.

Puisque vous avez cette préoccupation, vous devriez en faire part. Cela est particulièrement vrai parce que l'invitation s'appliquait à un événement sportif haut de gamme. Idéalement, la directrice a déjà divulgué la situation à son directeur et une décision informée et appropriée a été prise. Soulevez la question pour protéger l'intégrité de Honda, de nos processus et de nos associés.



Directives Relatives à l'acceptation de cadeaux, de faveurs, d'escomptes et de divertissements

Directives relatives aux cadeaux, aux faveurs et aux escomptes

Généralement acceptable – Faites preuve de jugement

- Cadeaux de peu de valeur ou de valeur sans conséquence, p. ex., des articles promotionnels (chapeaux, stylos, tasses à café, etc.)
- Tout autre cadeau d'une valeur allant jusqu'à 50 \$ (Canada/É.-U.) ou 1 000 pesos (Mexique)
- Offres au détail au grand public

Méritant considération – Consultez les personnes appropriées

- Escomptes ou offres spéciales (doivent être publiquement offertes à tous les associés de votre entreprise)
- Concours ou tirages à des événements liés au travail dont les prix peuvent être considérés comme des cadeaux
- Cadeaux « Merci pour votre aide » de la part de fournisseurs ou de concessionnaires
- Dépenses de voyage d'affaires

Inacceptable

- Cadeaux de plus de 50 \$ (Canada/É.-U.) ou de 1 000 pesos (Mexique), (sauf les articles à consommer comme des paniers de nourriture pouvant être partagés entre les membres de l'équipe)
- Cadeaux – même de faible valeur – reçus pendant un processus d'appel d'offres ou de négociations pour de nouvelles affaires, ou assortis de conditions
- Argent ou articles pouvant être facilement échangés contre de l'argent comptant
- Rémunération de quelque nature que ce soit, y compris des prêts, des paiements ou des subventions
- Promesses d'emploi ou autres faveurs pour des membres de la famille, des amis, etc.
- Hébergement pour une nuit (à des fins professionnelles ou personnelles)
- Utilisation personnelle de la propriété privée d'un partenaire commercial ou d'un partenaire commercial potentiel, p. ex., un condo ou un bateau
- Acceptation fréquente de cadeaux, même de faible valeur
- Réception de cadeaux à tout emplacement autre que les installations de Honda (p. ex., résidence personnelle ou emplacements autres que le lieu de travail)
- Réception de cadeaux à toute adresse de courriel autre qu'une adresse de courriel de Honda (p. ex., adresse de courriel personnelle)

Directives relatives aux divertissements (y compris les repas)

Généralement acceptable – Faites preuve de jugement

- Un dîner ou un souper d'affaires ou social reflétant les relations entre vos partenaires commerciaux et Honda
- Billets ordinaires pour un événement sportif ou culturel normal (avant saison ou durant la saison régulière)

Méritant considération – Consultez le bureau de conformité et d'éthique

- Billets de plus grande valeur, comme dans une loge ou une suite de luxe ou pour un événement de séries éliminatoires ou de championnat, de valeur plus élevée que la valeur nominale, à un événement sportif ou culturel
- Billets pour un événement culturel ou sportif haut de gamme

Inacceptable

- Tout divertissement, événement, voyage ou hébergement visant à influencer une décision, des négociations, une entente commerciale ou un achat
- Divertissement reçu pendant un processus d'appel d'offres ou de négociations pour de nouvelles affaires, ou assorti de conditions
- Acceptation fréquente de divertissements ou de repas

Vous, Nos Collectivités et L'Environnement

Soutenir les collectivités où nous travaillons et vivons

Présente depuis plus de 60 ans aux É.-U., Honda est déterminée à apporter une contribution positive dans les collectivités où les associés vivent et travaillent. La mission de Honda consiste à créer des produits et des services qui améliorent la vie des gens tout en soutenant activement les organismes de la collectivité.

Nous encourageons tous les associés à participer à des activités dans leur collectivité en faisant du bénévolat et en soutenant des organisations et des événements, mais il est important de se souvenir que les associés ne doivent pas exercer de pression tant au sein de Honda qu'à l'extérieur pour que leur collègues contribuent ou participent aux activités de notre collectivité ou de nos œuvres de bienfaisance. Les associés doivent divulguer toute relation active avec un organisme externe avant de participer aux décisions de Honda relatives à cet organisme.



Les associés doivent :

- **tenir compte des besoins et des intérêts de la collectivité au moment de prendre des décisions;**
- **veiller à ce que l'appui personnel d'un associé apporté à une œuvre de bienfaisance ne soit pas perçu comme un appui de la part de Honda;**
- **suivre les procédures ou les politiques de l'entreprise pour faire et solliciter des dons de bienfaisance;**
- **obtenir l'approbation de la direction avant d'utiliser des ressources de Honda pour atteindre un objectif de bienfaisance; et**
- **ne pas demander aux partenaires commerciaux de Honda ou à des entités qui veulent faire affaire avec nous, de soutenir des œuvres de bienfaisance sans avoir obtenu d'approbation préalable.**

Pour en savoir plus :


Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant une contribution à un organisme de bienfaisance ou vos activités dans la collectivité, communiquez avec la division responsable de la responsabilité sociale de l'entreprise d'AHM.

Prenez garde à ce qui suit :

- **Les demandes de dons à des causes de bienfaisance de la part de partenaires commerciaux. Ces demandes doivent être approuvées par Honda, comme tous les autres dons de bienfaisance. Si un partenaire commercial demande à un associé de faire un don de ses propres fonds, l'associé n'a aucune obligation de le faire. Si un associé reçoit une telle demande et aimerait contribuer, il doit consulter la division responsable de la responsabilité sociale de l'entreprise pour s'assurer que la contribution est appropriée et légale.**

Engagement envers l'environnement

La vision de Honda concernant une société sans carbone mène au déploiement d'efforts soutenus pour répondre aux préoccupations sociétales en matière d'environnement et d'énergie dans tous les produits et les activités commerciales de l'entreprise. Selon l'Agence de protection environnementale américaine (EPA) des É.-U., Honda a toujours été un chef de file sur le plan de la cote de consommation et des faibles émissions de CO₂ de son parc de véhicules parmi l'ensemble des plus importants constructeurs automobiles en Amérique. Elle s'efforce également de réduire l'impact environnemental de ses activités commerciales et de promouvoir des pratiques commerciales écoresponsables conjointement avec ses fournisseurs et ses partenaires concessionnaires de vente au détail partout en Amérique du Nord.



Ces éléments font partie de notre engagement envers l'avenir et de notre dévouement à appliquer la philosophie Honda à nos actions et à nos décisions. La politique de Honda consiste à se conformer à toutes les lois environnementales, à aller au-delà des exigences juridiques, le cas échéant, et à chercher des façons de minimiser l'incidence sur l'environnement.

Nous avons tous un rôle à jouer dans la protection de l'environnement et devons effectuer notre travail conformément aux lois et règlements fédéraux, étatiques et locaux sur le plan de l'environnement. Par exemple, on s'attend à ce que vous compreniez toutes les procédures de Honda relatives à la manutention, à l'emballage et au transport des matières dangereuses, et à ce que vous les appliquiez. Les associés de Honda sont aussi encouragés à utiliser leur créativité et leur initiative pour améliorer l'efficacité de nos produits et de nos activités afin de réduire la consommation d'énergie et la production d'émissions. Nous avons adopté des pratiques environnementales saines dans tous les secteurs de nos activités quotidiennes, notamment en visant à réduire les déchets et à conserver l'énergie et l'eau, et en réutilisant ou en recyclant tous les matériaux appropriés. Si vous remarquez des dangers environnementaux potentiels, ou des occasions de bonifier les pratiques environnementales de Honda, vous devez en aviser immédiatement votre direction.

Activités politiques

Honda encourage ses associés à exercer leur droit de vote et à participer au processus politique. Comme tout citoyen responsable, Honda participe aussi activement au processus législatif et, de temps à autre, au processus politique. Cependant, la participation des entreprises aux processus législatifs et politiques est très réglementée. Il est interdit d'utiliser des fonds ou des actifs de Honda pour des contributions aux campagnes politiques fédérales, régionales ou locales, même lorsque cela est autorisé par la loi, sans l'autorisation écrite du vice-président des relations avec le gouvernement et l'industrie d'AHM et de l'associé cadre de direction de l'entreprise Honda respective qui effectue la contribution. Cette interdiction ne couvre pas seulement les contributions directes, mais aussi les activités constituant un soutien indirect aux candidats individuels, aux initiatives populaires ou aux partis politiques, comme l'achat de billets pour des soupers spéciaux ou d'autres événements de collecte de fonds, ou encore la fourniture d'autres biens, associés, services, installations ou équipements aux partis ou comités politiques.

De plus, il est interdit d'utiliser des fonds ou des actifs de Honda pour des contributions politiques hors de l'Amérique du Nord, même lorsque cela est autorisé par la loi en vigueur, sans l'autorisation écrite du vice-président des relations avec le gouvernement et l'industrie d'AHM.

Les interdictions ci-dessus ne s'appliquent qu'à l'utilisation de fonds ou d'actifs de Honda à des fins politiques et ne visent pas à vous décourager les associés de faire des contributions personnelles aux candidats, aux partis ou aux comités de leur choix, y compris l'offre de leurs services dans leurs temps libres et à leurs frais. Si vous participez à la vie politique, vous devez exprimer vos points de vue en tant qu'individu, et non en tant que représentant de Honda. Par conséquent, il est défendu d'impliquer un appui ou une autorisation, ou d'utiliser votre statut en tant qu'associé Honda pour promouvoir une position politique.

Si dans l'exercice de vos fonctions officielles en tant qu'associé de Honda vous avez des raisons d'interagir avec des candidats politiques ou des représentants élus brigant un nouveau mandat, veuillez vous assurer de consulter la division des relations avec le gouvernement et l'industrie d'AHM, la division juridique d'AHM ou le groupe juridique de votre entreprise pour obtenir des conseils à ce sujet.

Q : J'aimerais me lancer en politique. Est-ce approprié?

R : Oui, à condition que vous ne vous serviez pas du nom ou des actifs de Honda ou que vous n'associez pas vos points de vue à l'entreprise.

Q : Comment puis-je organiser une visite guidée de mon installation pour un représentant élu brigant une réélection ou ambitionnant de plus hautes fonctions?

R : Plusieurs facteurs doivent être pris en considération avant de décider. Vous devriez d'abord consulter la division responsable des relations avec le gouvernement et l'industrie pour obtenir des conseils et une autorisation.



Les Renseignements D'Affaires et Vous

Renseignements confidentiels

Le succès continu de Honda repose sur l'acquisition de connaissances et sur leur utilisation pour améliorer l'entreprise. Toute connaissance détenue par Honda seulement lui donnant un avantage concurrentiel, ou encore conférée à Honda par un partenaire commercial, un client ou un associé, est confidentielle et doit être protégée. Parmi ces types de connaissances, notons l'information essentielle à Honda ou aux activités principales d'un fournisseur, comme des plans ou des idées de recherche et de développement; des codes sources; des dessins de conception ou des spécifications; des méthodes de fabrication; des plans d'affaires et stratégiques; des données et des rapports financiers; des prix et des stratégies de marketing; des renseignements personnels sur des associés, des partenaires commerciaux ou des clients; des programmes informatiques; et autres renseignements sensibles.



Vous avez l'obligation de protéger les renseignements confidentiels :

- **en les conservant dans un classeur ou un bureau pouvant se verrouiller et en protégeant les documents sensibles au moyen de mots de passe;**
- **en gardant les mots de passe confidentiels conformément à la politique de Honda;**
- **en attachant solidement les ordinateurs portatifs et les autres périphériques de stockage mobiles;**
- **en utilisant le marquage de classification approprié des données, soit « S », « A » ou « B », ou leur équivalent, si votre entreprise utilise un système de classification modifié;**
- **en discutant de ces renseignements seulement avec d'autres associés Honda qui ont besoin de les connaître pour faire leur travail;**
- **en n'en discutant pas en public et en évitant de les communiquer à d'autres personnes par inadvertance (p. ex., à bord d'un avion ou dans un environnement similaire);**
- **en ne publiant jamais de renseignements confidentiels sur les médias sociaux;**

- **en ne les divulguant à des tiers que si vous avez demandé la permission de le faire et que la partie recevant les renseignements a signé un accord de confidentialité avec Honda quant à l'objet divulgué;**
- **en consultant la division de la propriété intellectuelle d'AHM, la division juridique d'AHM et le groupe juridique de votre entreprise si vous êtes au courant de certaines idées, inventions ou développements qui pourraient être admissibles à une protection en vertu d'un brevet, d'un droit d'auteur ou d'une marque de commerce; ou**
- **en vous conformant aux politiques et aux procédures Honda relatives aux renseignements confidentiels.**
- **Si vous êtes directeur, confirmez la révocation des droits d'accès aux renseignements confidentiels lorsque les associés changent de poste et n'ont plus besoin d'y accéder, ou lorsque des entrepreneurs ou des entités externes ont terminé le projet pour lequel ils avaient reçu un accès à ces renseignements.**

Pour en savoir plus, consultez la politique mondiale de confidentialité et la politique sur la protection de la vie privée qui se trouvent sur HondaWeb.

Lorsque votre emploi chez Honda prend fin, votre obligation de protéger les renseignements confidentiels de Honda se poursuit et tous les documents et les biens Honda que vous détenez doivent être retournés à Honda.

Q : Occasionnellement, sur des projets urgents, nous devons fournir des renseignements confidentiels Honda à des partenaires commerciaux immédiatement. Est-ce acceptable de d'abord fournir les renseignements puis de rapidement faire suivre une entente de confidentialité (non-divulgateur)?

R : Non. La divulgation des renseignements confidentiels de l'entreprise sans d'abord avoir fait signer une entente de confidentialité (EC) constituerait une grave violation de votre obligation de protéger les actifs de Honda. Ne pas obtenir une entente de confidentialité pourrait causer la perte par défaut de certaines protections en raison de la divulgation de renseignements confidentiels. Ces types d'ententes (parfois appelées accords de confidentialité) sont la plupart du temps des documents relativement courts. Veuillez communiquer avec la division des achats si un fournisseur doit signer une entente de confidentialité.

Q : J'ai trouvé une image sur Internet qui, selon moi, serait excellente pour une présentation. Puisqu'elle se trouve en ligne, je n'ai donc pas à obtenir d'autorisation pour m'en servir, n'est-ce pas?

R : Plusieurs personnes croient à tort que des images, comme des photos, qu'elles trouvent sur Internet ou reçoivent sur les réseaux sociaux peuvent être utilisées par tous. L'utilisation d'une image sans

autorisation peut enfreindre les droits du propriétaire de l'image. Vous devez toujours obtenir une autorisation avant d'utiliser la propriété intellectuelle d'une autre personne. Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour obtenir l'autorisation, vous pouvez communiquer avec la division de la propriété intellectuelle d'AHM.

Propriété intellectuelle et secrets industriels

La propriété intellectuelle (PI) et les secrets industriels de Honda sont des actifs importants que nous devons protéger consciencieusement. Voici certains exemples de nos PI :

- les plans stratégiques, d'affaires et de marketing;
- les initiatives de l'entreprise (existantes, planifiées, proposées ou en cours d'élaboration);
- les listes de clients;
- les compilations et les formules;
- les méthodes, le savoir-faire, les processus et les techniques;
- Les découvertes scientifiques et d'ingénierie, les innovations, les conceptions et leurs plans;
- les noms, les symboles, les logos et les slogans;
- les œuvres d'art et les publications originales, y compris les œuvres littéraires, musicales et audiovisuelles;
- les systèmes, les logiciels et les codes sources, et autres technologies connexes.

Veille concurrentielle

Les renseignements sur la concurrence sont un outil précieux dans l'environnement d'affaires concurrentiel d'aujourd'hui. Au moment de recueillir des renseignements sur les concurrents, vous, ainsi que ceux qui travaillent en votre nom, devez respecter les normes éthiques les plus élevées. N'ayez jamais recours à la fraude, à de fausses représentations ou à des tromperies pour obtenir des renseignements.

Discutez de toute question ou préoccupation relatives à la collecte de renseignements sur les concurrents avec le bureau de conformité et éthique ou la division juridique d'AHM.

Cybersécurité

Les sociétés de Honda stockent de l'information et des données sur des ordinateurs et dans des réseaux, y compris des dossiers commerciaux confidentiels et des renseignements confidentiels sur les associés, les fournisseurs et les clients. De plus, plusieurs de nos véhicules et autres produits sont, ou seront, liés à l'intranet. Dans la présente politique, « cybersécurité » se rapporte aux mesures prises pour protéger un ordinateur ou des systèmes informatiques, ou nos produits d'un accès non autorisé et d'attaques de tiers.

Une atteinte à la sécurité de l'information sensible sur le plan concurrentiel, comme des secrets industriels, des listes de clients ou des plans de marketing, peut menacer la capacité de Honda d'être concurrentielle et érode la confiance de nos associés et de nos clients. De plus, une brèche peut entraîner une interruption des affaires, nuire à la réputation, et entraîner des millions de dollars de pertes commerciales, des poursuites pour dommages et intérêts et des amendes gouvernementales. Autrement, une brèche qui pourrait toucher les produits connectés et poser des risques sur le plan de la sécurité de nos clients ou de la divulgation de renseignements confidentiels stockés sur les produits.

Honda a adopté des mesures pour protéger ses systèmes informatiques et les produits contre les brèches, les intrusions ou la négligence qui pourraient entraîner des vols ou des pertes de données. Toutefois, presque toutes les pertes de données sont attribuables à une erreur humaine. Le facteur le plus important des systèmes de protection de cybersécurité de Honda repose sur vos activités quotidiennes, et celles de chacun des associés, tant à l'interne qu'à l'externe. Pour cette raison, adoptez de bonnes pratiques de cybersécurité.

Pour des directives claires, consultez les [politiques de sécurité en matière de technologie de l'information en Amérique du Nord \(NAITSP\)](#) couvrant les politiques mondiales, régionales et en matière de cybersécurité.

Délits d'initié

La loi interdit d'acheter ou de vendre des actions d'une entreprise lorsque vous détenez des renseignements importants et non publics concernant cette entreprise. Les renseignements importants sont des renseignements qui pourraient toucher la valeur des actions ou influencer un investisseur raisonnable en vue d'acheter ou de vendre des actions.

Les associés qui possèdent des renseignements importants et non publics relatifs à Honda, à des entreprises qui font affaire avec Honda, ou avec qui Honda veut faire affaire, ne peuvent pas le faire directement ou par l'entremise de proches ou d'amis :

- **acheter ou vendre des actions tant que les renseignements ne sont pas rendus publics par l'entreprise;**
- **transmettre ces renseignements à d'autres, y compris d'autres associés Honda;**
- **faire des changements importants à leur cotisation au régime d'achat d'actions des associés (le cas échéant).**

Communiquez avec la division juridique d'AHM ou le groupe juridique local de votre entreprise si vous avez des questions sur la présente politique.

Pratiques commerciales et comptables

Tous les dossiers, rapports et documents doivent être complets et exacts. Ne faites jamais d'inscriptions, de déclarations ou de modifications fausses ou trompeuses dans les dossiers, qu'il s'agisse de données financières, de données de nature commerciale, comme celles portant sur la sécurité, la qualité ou les associés, ou de tout autre type d'information. Au moment de compiler l'information à communiquer aux autres associés Honda ou à des tiers, évitez de faire des suppositions et des généralisations ou de prendre des décisions en vous fondant simplement sur les pratiques antérieures sans vérification, confirmation ou approbation. Respectez toujours les pratiques et les principes comptables appropriés ainsi que nos procédures de contrôle internes et la politique mondiale de conservation des dossiers.

Tous les paiements effectués pour le compte de Honda doivent être accompagnés des pièces justificatives appropriées et être approuvés et faits en sachant et en comprenant que n'importe quelle partie de ces paiements est uniquement destinée aux fins décrites ou s'y rattachant.

Le processus de paiement d'un fournisseur débute généralement avec un bon de commande approuvé, qui indique les biens ou les services qui sont fournis. Cette pratique permet d'éviter la fraude et assure la séparation des tâches. Pour certaines entreprises, un bon de commande peut ne pas être pratique. Les transactions sans

bon de commande doivent être assujetties aux mêmes contrôles que ceux prévus par les bons de commande.

Les déclarations de Honda aux entités gouvernementales doivent être complètes, claires, précises et jamais trompeuses. Ne dissimulez pas de dépenses et ne mettez pas en place de fonds, d'actifs ou de biens non déclarés ou dissimulés.

Il est essentiel que dans vos communications écrites ou orales de nature commerciale vous vous en teniez toujours à la vérité en évitant les exagérations, un langage inapproprié et des remarques ou des descriptions désobligeantes. Non seulement s'agit-il de la bonne attitude à adopter, mais aussi les communications et les dossiers commerciaux peuvent être portés à la connaissance du public dans le cadre d'un litige ou d'une enquête des autorités gouvernementales, et dans les médias. Cette pratique s'applique aux communications de tous genres, y compris les communications orales, les courriels, les messages vocaux, les messages textes, les notes de planificateur journalier et les autres notes ou notes de service « informelles ».

N'oubliez pas, échangez seulement de l'information avec les personnes qui ont besoin de connaître cette information pour exercer leurs fonctions et qui font partie des processus commerciaux. Les dossiers de tous genres, y compris les dossiers électroniques, doivent toujours être conservés et tenus à jour conformément à la politique mondiale de conservation des documents. Certains dos-

Mises en suspens pour raisons juridiques

Ne modifiez, ne dissimulez ni ne détruisez jamais de documents ou de dossiers s'ils ont fait l'objet d'une demande d'un organisme gouvernemental, s'il est possible qu'ils fassent l'objet d'une telle demande dans le cadre d'une enquête, ou s'ils font l'objet d'une mise en suspens pour raisons juridiques par la division juridique d'AHM, la division de la propriété intellectuelle d'AHM ou le groupe juridique de votre entreprise. Évidemment, vous ne devez jamais mentir ou faire des déclarations trompeuses à un représentant du gouvernement ni mentir dans le cadre d'une procédure légale ou administrative, et ne devez jamais inciter d'autres personnes à mentir ou à faire des déclarations trompeuses.

siers doivent être conservés au-delà de la durée prévue dans la politique s'ils sont associés à une poursuite en cours ou potentielle, à une réclamation ou à une enquête gouvernementale. Si vous n'êtes pas certain, communiquez avec le bureau de conformité et éthique, la division juridique d'AHM ou le groupe juridique de votre entreprise. Ne conservez jamais de documents ou de dossiers Honda à la maison.

Conformément aux lois applicables, Honda n'accorde aucun prêt personnel aux administrateurs de l'entreprise ni au directeur général.

Q : L'un de mes collègues de travail m'a demandé d'approuver une facture pour des services qui n'ont pas encore été rendus. Il m'a dit que ce n'était pas grave puisque l'entreprise allait effectuer le travail la semaine prochaine. Que devrais-je faire?

R : Si vous approuvez cette facture en sachant que les services n'ont pas été rendus (et le contrat ne prévoit pas expressément une avance ou un paiement préalable), vous faites alors un faux rapport. Honda est dotée de protocoles qui doivent être suivis. Discutez de votre préoccupation avec votre collègue ou votre directeur. Si vous êtes mal à l'aise de le faire, communiquez avec un membre du service de la comptabilité et des finances, du bureau de la conformité et éthique ou de la division juridique d'AHM, ou encore avec le groupe juridique de votre entreprise, pour savoir comment procéder.

Demandes et enquêtes du gouvernement

Les organismes gouvernementaux demandent parfois de l'information à Honda, et il est toujours possible que de tels organismes fassent des demandes de renseignements détaillées concernant les activités de Honda. Répondez toujours de façon honnête et appropriée aux demandes d'information du gouvernement, ainsi qu'aux demandes faites dans le cadre d'une enquête.

Si vous recevez une demande inhabituelle de la part d'un organisme gouvernemental ou d'un avocat pour l'obtention de renseignements sur Honda, avisez immédiatement la division juridique d'AHM ou le groupe juridique de votre entreprise avant de répondre. Cette pratique permet à Honda de s'assurer que la réponse est appropriée pour elle ainsi qu'en vertu de la loi. Si n'êtes pas certain qu'une demande soit habituelle, renvoyez-la toujours à la division juridique d'AHM ou au groupe juridique de votre entreprise. (Consultez aussi la section Pratiques commerciales et comptables.)

Litiges et réclamations

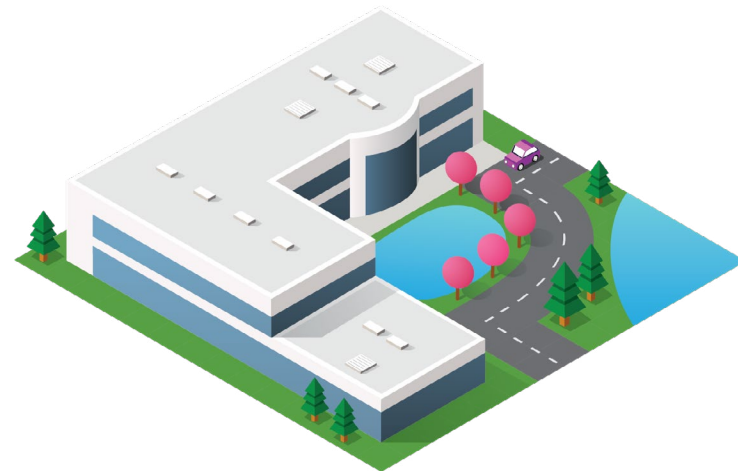
Comme toutes les grandes entreprises, Honda est parfois mêlée à des différends qui peuvent entraîner un litige ou une réclamation, ou Honda peut détenir des documents ou des renseignements qui, selon les parties à un litige auquel Honda n'est aucunement en cause, sont pertinents au litige. Si vous recevez un document

juridique relatif à Honda, vous devez communiquer immédiatement avec la division juridique d'AHM ou le groupe juridique de votre entreprise pour assurer une réponse appropriée et en temps opportun. Parmi les exemples de ces types de documents, notons : les sommations, les déclarations, les plaintes ou n'importe quels autres types de communications écrites réclamant une indemnisation; les assignations à témoigner ou les demandes similaires pour des documents, des dossiers ou des renseignements relatifs à Honda ou à ses associés, à ses clients ou à ses fournisseurs. Ne répondez pas aux demandes ou aux questions, et ne fournissez jamais de documents sans avoir préalablement discuté de la situation avec la division juridique d'AHM ou le groupe juridique local de votre entreprise.

En aucune circonstance vous ne pouvez menacer d'engager une action en justice ou entreprendre une telle action au nom de Honda, ni répondre à un document juridique ou à une menace d'action en justice contre Honda, sans avoir obtenu auparavant l'avis de la division juridique d'AHM ou du groupe juridique local votre entreprise et l'approbation de la haute direction.

Communication avec les médias

Honda attache de l'importance à ses relations avec les médias. Une communication claire et précise sert à protéger et à renforcer la marque et la réputation de Honda. Nous suivons un processus de révision rigoureux pour déterminer ce qui peut être partagé avec les médias et le moment opportun de le faire. En raison du caractère potentiellement sensible du partage de renseignements avec les médias, Honda permet uniquement à la division des communications d'entreprise nord-américaine (« CENA ») et des relations publiques de communiquer avec les médias au nom de la société. Les associés ne doivent pas répondre directement aux demandes des médias. Un associé qui reçoit une demande d'un média doit immédiatement la réacheminer à l'un de ces groupes.



Médias sociaux

Les médias sociaux et les forums en ligne ont pris une importance considérable depuis quelque temps. S'ils sont utilisés de façon adéquate, les outils de réseaux sociaux et les forums en ligne peuvent constituer de nouveaux canaux pour communiquer de l'information sur nos produits et services. Toutefois, s'ils ne sont pas utilisés correctement, ils peuvent alors vous exposer, vous et l'entreprise, à des risques importants tant de nature juridique que pour la réputation.

Tous les associés, les associés occasionnels, les concessionnaires, les fournisseurs et les distributeurs sont responsables du contenu qu'ils publient en ligne. En vertu de la politique régissant les médias sociaux, les remarques et contenus racistes et discriminatoires, le harcèlement, les menaces de violence ou autre conduite similaire illégale ou inappropriée ne seront pas tolérés et pourraient faire l'objet de mesures disciplinaires allant jusqu'au congédiement.

Assurez-vous que les commentaires portant sur un aspect des affaires de l'entreprise et publiés sur les médias sociaux ou les forums en ligne font bien la distinction entre la position officielle de Honda et celles de sources non officielles et indépendantes. Ne donnez jamais l'impression que vous parlez au nom de Honda dans des communications personnelles, y compris les forums de clients, les blogues, les groupes de discussion et les babillards, comme Twitter, Instagram, LinkedIn, Snap-

chat et Facebook. Dans vos publications, ne faites jamais de commentaires négatifs ou trompeurs à propos de Honda ou de ses clients, ne dévoilez jamais de secrets industriels, de renseignements confidentiels ou de renseignements exclusifs de Honda (y compris des photos ou de l'information sur les clients) ni ne violez jamais les droits de propriété intellectuelle de Honda. Si vous voyez des publications sur des médias sociaux ou des forums en ligne qui, selon vous, contreviennent à la présente disposition, ou si vous avez des questions concernant la rédaction d'une publication particulière, veuillez communiquer avec les ressources humaines/rerelations avec les associés, le bureau de conformité et éthique nord-américain ou les communications de l'entreprise.

Principes fondamentaux :

- 1. Soyez responsable et professionnel.**
- 2. Soyez transparent, mais tenez-vous-en en à des opinions personnelles.**
- 3. Protégez les renseignements confidentiels et la propriété intellectuelle de l'entreprise (comme cela est défini ci-après).**
- 4. Respectez la loi de même que toutes les politiques de Honda.**

Pour consulter la [politique sur les médias sociaux](#) dans son intégralité, veuillez visiter HondaWeb.

La Loi et Vous

Conformité avec toutes les lois

Honda respecte toutes les lois et tous les règlements en vigueur et s'attend à ce que tous les associés se conforment à toutes les lois et à tous les règlements applicables dans l'exercice de leurs fonctions pour le compte de l'entreprise. Aucune excuse ni pression ne peut justifier une infraction à la loi; et une personne qui agit au nom de Honda (à titre d'agent) ne peut être utilisée pour faire quelque chose d'interdit par la loi ou par une politique de Honda.

Comme nous avons choisi de devenir une entreprise mondiale que la société souhaite voir exister, nous devons accorder une importance particulière aux différentes lois et coutumes qui s'appliquent dans les nombreuses sociétés et nombreux pays dans lesquels nous exerçons nos activités. Le maintien de cette attitude à l'échelle mondiale signifie aussi que nous devons respecter les normes de nos partenaires commerciaux, de nos clients et de nos collègues de travail partout dans le monde. Toutefois, les normes et les principes énoncés dans la présente politique, à moins qu'ils ne contreviennent aux lois locales, ont



priorité sur ces normes et coutumes et doivent être suivis par tous les associés. S'ils contreviennent à d'autres lois, demandez conseil à la division juridique d'AHM ou au groupe juridique local de votre entreprise.

Lois antitrust et lois sur la concurrence

Honda favorise une concurrence libre et ouverte, ainsi que la conformité aux lois antitrust dont le but est de promouvoir la concurrence. Les lois antitrust et les lois sur la concurrence interdisent, entre autres, de s'entendre avec la concurrence pour limiter la production, fixer les prix ou se partager des marchés, des clients ou des territoires. Elles peuvent aussi régir les contrats exclusifs d'achat ou de vente avec les fournisseurs et les clients. Le champ d'application de la loi est très complexe et peut varier selon les États, les provinces et les pays, mais certains règlements s'appliquent de manière générale :

- **ne jamais communiquer ou divulguer à un concurrent de l'entreprise de l'information sensible du point de vue concurrentiel, que ce soit la sienne ou la nôtre, comme les prix;**
- **ne jamais divulguer d'information sensible concernant des partenaires commerciaux ou d'autres tiers à leurs concurrents, comme les prix;**
- **ne jamais tirer avantage d'une personne en ayant recours à de la manipulation, à une mauvaise**

utilisation de l'information privilégiée, à une fausse représentation de faits ou à toute autre action intentionnelle contraire à l'éthique ou illégale.

Pour en savoir plus, consultez le manuel et la politique nord-américaine de conformité avec les lois antitrust et les lois sur la concurrence sur HondaWeb. Si vous avez un doute quant à la possibilité qu'une transaction transgresse les lois antitrust, consultez la division juridique d'AHM.

Q : Je suis ami depuis longtemps avec une personne qui est maintenant représentant commercial pour un concurrent. Lorsque nous nous rencontrons socialement, nous discutons de l'industrie et parfois il me parle des stratégies de fixation de prix de son entreprise. Cette situation me rend mal à l'aise. Que devrais-je faire?

R : Dites à votre ami qu'il est inapproprié de discuter des prix et supprimer tout renseignement sur les prix qu'il vous a fourni. Signalez ensuite la situation au bureau de conformité et éthique, à la division juridique d'AHM ou au groupe juridique local de votre entreprise. Pour éviter qu'il y ait même apparence d'irrégularité, les associés de Honda ne devraient jamais avoir de conversations avec les concurrents qui portent sur les prix, le marketing ou toute autre activité concurrentielle sans avoir d'abord contacté la division juridique d'AHM.

Lois anticorruption et contre le blanchiment d'argent

Honda s'efforce d'être une entreprise que la société souhaite voir exister. Une étape essentielle pour atteindre cet objectif est de respecter la lettre et l'esprit des lois anticorruption et contre le blanchiment d'argent de tous les endroits où nous exerçons nos activités. Honda interdit strictement d'offrir ou de recevoir des pots-de-vin, ou d'effectuer du blanchiment d'argent, lors de toute transaction commerciale, que ce soit avec une entité privée ou un agent public. De plus, vous ne pouvez pas faire de paiements à des personnes qui agissent pour le compte de Honda (agents) ou à tout autre représentant de Honda si vous avez des raisons de croire que ces paiements peuvent constituer des pots-de-vin à des fonctionnaires ou autres. Ce n'est pas parce que certaines pratiques ont cours dans des pays ou des régions en particulier qu'elles sont pour autant légales. Si vous avez des questions sur les pratiques ayant cours dans d'autres pays, communiquez avec la division juridique d'AHM ou le groupe juridique de votre entreprise. Un associé ne fera jamais l'objet de mesures disciplinaires pour avoir refusé de payer un pot-de-vin.

Paiements pour obtenir des affaires ou une action favorable

1. Vous n'êtes pas autorisé à payer une somme d'argent ou à donner un objet de valeur en vue d'obtenir des actions ou des décisions favorables de la part de

n'importe quel type d'organisme gouvernemental, en vue d'obtenir ou de conserver un marché ou encore garantir tout avantage indu dans la conduite des affaires. Cette pratique s'applique à tous les paiements ou cadeaux, qu'ils soient remis directement à un candidat du gouvernement, à un dirigeant ou à un associé, ou indirectement, par l'intermédiaire d'un parti politique ou d'une entreprise privée ou remis, directement ou indirectement, à une entreprise ou à un associé.

2. Les interdictions qui précèdent s'appliquent également à l'utilisation des fonds et des actifs personnels et de Honda. Elles s'appliquent aussi aux paiements indirects faits sous quelque forme que ce soit, p. ex., par l'intermédiaire de consultants, de conseillers, de fournisseurs, de personnes agissant pour le compte de Honda (agents), de représentants de commerce, de concessionnaires ou d'autres tiers.
3. Ces interdictions s'étendent aux paiements nominaux de nature administrative faits dans des pays étrangers (comme pour le dédouanement, les visas et les permis de travail), aussi connus sous le nom de « paiements de facilitation » à moins que le fait de ne pas effectuer le paiement puisse créer un risque imminent pour l'associé (la ou les personnes qui l'accompagnent), sa santé personnelle, sa sécurité ou son bien-être physique ou mental. Dans la mesure du possible, de tels paiements de facilitation doivent être préapprouvés par l'agent de conformité de

l'entreprise; si cela est impossible, veuillez aviser la division juridique d'AHM ou le groupe juridique local de votre entreprise ou votre agent de conformité d'un tel paiement aussitôt que possible.

Pour en savoir plus, consultez la politique nord-américaine anticorruption et contre le blanchiment d'argent de Honda sur HondaWeb ou la division juridique d'AHM ou le groupe juridique local de votre entreprise.

Douanes et commerce international

Au moment d'importer ou d'exporter des produits, de l'information ou des technologies, Honda se conformera aux lois, aux restrictions et aux règlements nationaux applicables. Cela comprend la conformité à toutes les lois et à tous les règlements fiscaux, tarifaires et commerciaux applicables. Tous les renseignements que vous, ou les personnes agissant pour le compte de Honda (agents), fournissez aux fonctionnaires ou aux organismes gouvernementaux doivent être exacts et véridiques.

Honda a mis en place une multitude de politiques commerciales avec d'autres pays, incluant, mais sans s'y limiter :

Programmes relatifs à la sécurité de la chaîne logistique :

Honda participe activement aux CTPAT, PIP, AEO et à d'autres programmes relatifs à la sécurité de la chaîne logistique et encourage fortement nos partenaires commerciaux à joindre ces programmes ou à respecter les

critères de sécurité minimum qu'ils exigent. Ces programmes luttent à la fois contre les menaces liées au terrorisme et à la contrebande en protégeant la sécurité nationale et les droits de propriété intellectuelle.

Préparation des documents d'expédition

Tous les documents doivent fournir une description suffisamment détaillée de manière à assurer que la classification de la liste tarifaire harmonisée, les quantités, le poids et toute autre information requise pour l'importation ou l'exportation légale soient adéquats.

Déclaration de la valeur et exactitude

Toutes les déclarations à l'intention des autorités douanières doivent précisément refléter la valeur des marchandises.

Pays émetteur du marquage

Tous les produits doivent suivre les diverses exigences relatives au marquage et à l'étiquetage comme cela a été déterminé par les autorités douanières locales.

Marchandises traversant les frontières internationales par transport personnel

Tous les produits, équipement et outils de Honda doivent être déclarés aux autorités douanières au passage de toutes les frontières internationales.

Transferts de technologie

Les exportations de produits et de technologies, même ceux communs dans les pays d'exportation, peuvent faire l'objet d'une licence ou d'une exportation restreinte vers d'autres pays ou de partage avec des non-résidents; même à d'autres associés de Honda qui sont des non-résidents et des entreprises de Honda dans d'autres pays.

Efforts déployés contre le boycottage

La participation à tout boycottage étranger d'autres pays est illégale. Vous devez immédiatement signaler tout soupçon de demande inadéquate à la division juridique d'AHM ou au groupe juridique local de votre entreprise. Même si vous ne participez pas à la demande, le fait de ne pas signaler une demande de boycottage pourrait entraîner une négation de privilèges d'exportation ou des pénalités.

Certificats d'origine et accords de libre-échange

L'utilisation de programmes douaniers préférentiels, y compris, mais sans s'y limiter, l'USMCA, l'ACEUM, le TMEC permet à Honda de réaliser d'importantes économies sur le plan des droits douaniers, mais requiert des calculs détaillés et la tenue de registres. Le fait de ne pas suivre les dispositions complexes de ces ententes lors de la présentation de réclamations dans le cadre des accords de libre-échange aux autorités douanières pourrait entraîner des pénalités catastrophiques pour Honda et nos clients partout dans le monde.

Q : Mon travail chez Honda nécessite fréquemment des interactions avec des douaniers et la production de déclarations douanières. Je dois régulièrement leur fournir l'information sur les importations et les exportations de Honda. Est-ce que je dois vraiment communiquer au préalable avec le service de la conformité commerciale d'AHM ou local, la division juridique d'AHM ou le groupe juridique local chaque fois que je fournis de l'information au gouvernement?

R : L'approche qui convient serait de discuter avec le service de conformité commerciale d'AHM ou le groupe de conformité commerciale local de votre entreprise, la division juridique d'AHM ou le groupe juridique local de votre entreprise du type de demande que votre service reçoit régulièrement de la part des douanes afin de mettre en place à l'avance un protocole normalisé qui serait efficace, mais aussi sécuritaire quant aux lois qui doivent être respectées.

Toute autre demande non routinière de la part des douaniers doit être immédiatement réacheminée au service de conformité d'AHM ou au groupe de conformité commerciale local de votre entreprise.

Vos Ressources – Comment Obtenir de L'Aide




Notre programme de conformité et d'éthique

Le programme de conformité et d'éthique a été fondé, entre autres, pour offrir aux associés, aux fournisseurs et aux concessionnaires une autre façon d'exprimer leurs questions ou leurs préoccupations quant aux enjeux éthiques ou juridiques liés à nos activités. L'objectif de ce programme est d'avoir un environnement où chacun se sent à l'aise de demander des avis sur l'éthique commerciale ou d'aider à prévenir des infractions juridiques ou éthiques potentielles, anonymement ou autrement, et de favoriser l'application constante de la philosophie Honda à leurs actions et décisions.

Pour atteindre cet objectif, le programme comporte plusieurs parties :

- **La Politique nord-américaine de conformité et d'éthique :** Cette politique dicte la conduite et les pratiques commerciales acceptables et auxquelles on s'attend.

- 
- **La formation et la communication :** Les associés doivent périodiquement suivre des formations sur la conformité et l'éthique.
 - **Les agents de conformité :** Des associés de haut niveau sont désignés par une autorité dirigeante (conseil d'administration ou membres de la haute direction) pour superviser le programme. Un agent de conformité peut nommer un secrétariat à la conformité et à l'éthique pour l'assister dans ses activités quotidiennes.
 - **La ligne de conformité et d'éthique sans frais :** On peut composer ce numéro en tout temps, 24 heures par jour, 7 jours par semaine pour signaler une possible infraction à la présente politique, et ce, de façon anonyme si on le préfère. Les associés du programme de conformité et d'éthique n'utilisent pas la fonction d'identification de l'appelant et ne font pas d'efforts pour identifier le numéro duquel vous appelez. Les messages laissés à la ligne de conformité et d'éthique seront transcrits et enquêtés de façon appropriée. (Voir la section Coordonnées relatives à la conformité et à l'éthique en Amérique du Nord.)

La ligne de conformité et d'éthique est accessible à tous les associés Honda. Elle l'est aussi à nos partenaires commerciaux et aux autres personnes agissant pour le compte de Honda (agents) qui ont une préoccupation concernant nos pratiques commerciales.

- **Des associés à la conformité et à l'éthique (C&E) :** Les associés de conformité et d'éthique (C&E) sont à votre disposition si vous avez des questions ou si vous souhaitez poser une question de manière proactive ou signaler une préoccupation éthique, réelle ou potentielle, ou encore une violation réelle de la loi. Vous pouvez demeurer anonyme.

La confidentialité de ceux qui signalent des préoccupations ou qui ont des questions en matière d'éthique sera maintenue dans toute la mesure du possible. Tous les signalements seront pris au sérieux.

Q : Pourquoi devons-nous collaborer aux enquêtes du bureau de conformité et d'éthique? Je préférerais ne pas y participer.

R : Votre aide est cruciale. Lorsque l'entreprise effectue une enquête, elle doit faire face à la possibilité d'une infraction à la présente politique, à d'autres politiques de Honda ou à des exigences juridiques. L'enquête est nécessaire pour protéger les personnes, l'entreprise et, dans certains cas, le public. Si les associés ne collaborent pas, il pourrait être impossible d'obtenir tous les faits et de prendre les mesures appropriées.

Questions ou préoccupations

Honda croit que chacun a le pouvoir de changer les choses. Selon la philosophie Honda, on s'attend à ce que vous vous rendiez sur les lieux, régliez les problèmes personnellement, fissiez face à la réalité et signaliez directement l'information au canal Honda adéquat.

Cette philosophie s'applique aux questions éthiques ou juridiques, de même qu'à toutes les autres questions. Si vous êtes préoccupés par les conséquences éthiques ou juridiques d'une action, réglez cette situation professionnellement en utilisant votre propre bon jugement, la présente politique, d'autres politiques Honda et les conseils des membres de la direction appropriés de Honda.

Si vous hésitez devant le bon geste à poser ou si vous avez été témoin d'un acte non éthique ou illégal, vous êtes dans l'obligation d'en parler à votre directeur, à un autre membre de la direction ou au bureau de conformité et éthique.

Q : Je viens d'apprendre qu'un bon ami à moi est accusé de harcèlement et qu'une enquête a été lancée. Je n'arrive pas à croire que c'est vrai et il me semble qu'il serait juste que je lui en parle à l'avance afin qu'il puisse se défendre correctement. Est-ce que je n'ai pas la responsabilité en tant qu'ami de l'informer de la situation?

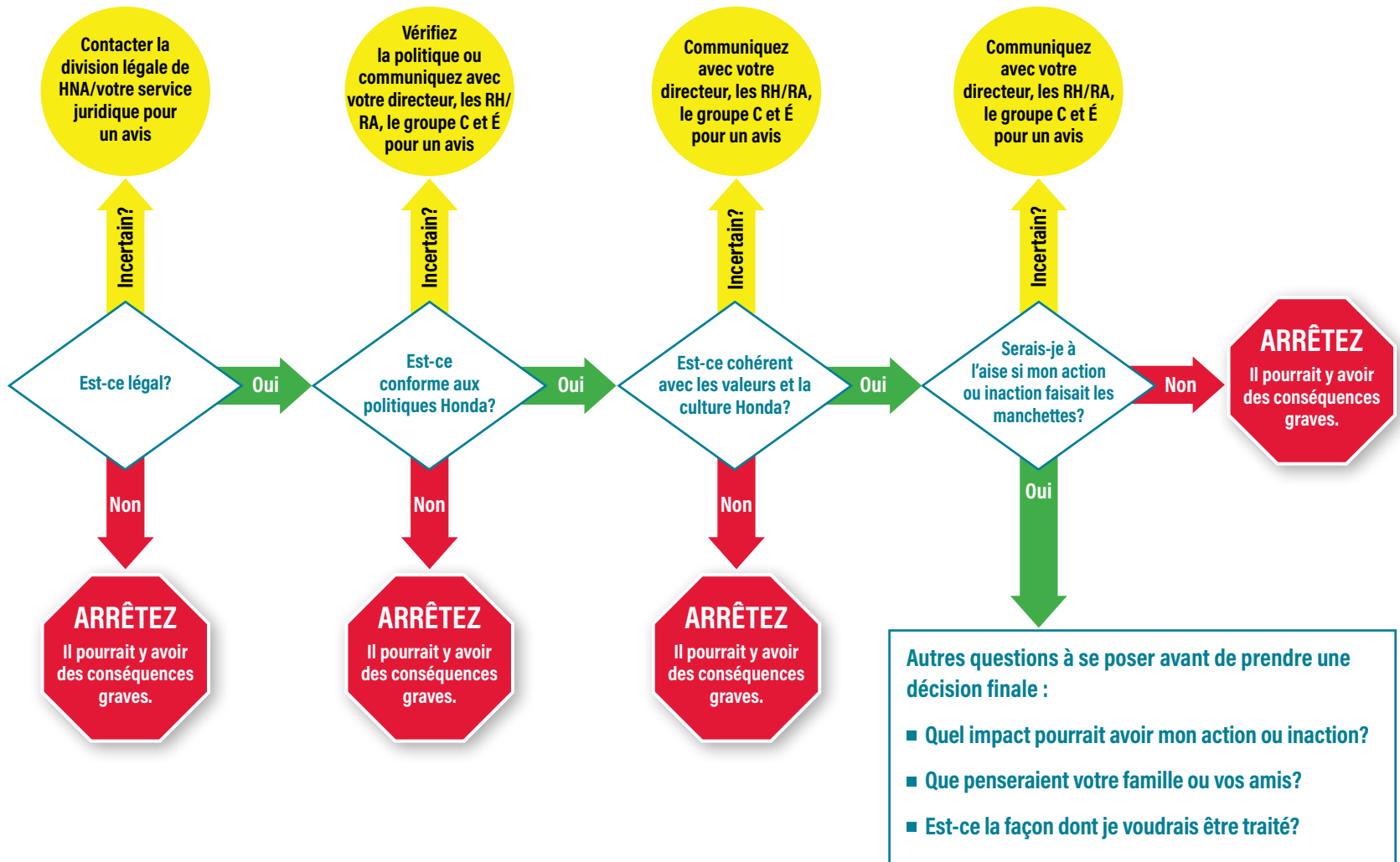
R : Dans certaines circonstances, on peut vous demander d'éviter de prévenir votre ami. Votre ami aura l'occasion de répondre à ces allégations et tous les efforts seront déployés pour effectuer une enquête juste et impartiale. Une allégation de harcèlement est un sujet très grave ayant des implications non seulement pour les personnes en cause, mais aussi pour l'entreprise. Si vous prévenez votre ami, cela peut nuire au processus de collecte de renseignement sur les faits, compromettre l'enquête et exposer l'entreprise à des risques additionnels.

Q : Mon unité commerciale établit différents objectifs qu'on nous demande d'atteindre. Je me sens parfois contraint de violer les politiques pour atteindre ces objectifs. Est-ce acceptable?

R : Non. Il est normal que les entreprises prospères établissent des objectifs élevés et que les associés s'efforcent de les atteindre, mais vous ne devriez jamais enfreindre les politiques de Honda pour atteindre un objectif. Si vous ressentez des pressions, vous pouvez expliquer comment vous vous sentez à votre directeur. Si vous n'êtes pas satisfait du résultat, ou êtes toujours mal à l'aise avec cette situation, vous pouvez en faire part aux ressources humaines/relations avec les associés ou au bureau de conformité et d'éthique, ou encore utiliser la ligne de conformité et d'éthique (voir la section Coordonnées relatives à la conformité et à l'éthique en Amérique du Nord).

Décision difficile?

L'outil de prise de décisions peut vous être utile si vous faites face à une décision difficile. Si, après vous être posé les questions suivantes, vous êtes toujours incertain, communiquez avec votre directeur, les ressources humaines/relations avec les associés (RH/ RA), le bureau de conformité et d'éthique (C et É) ou la division juridique de HNA ou votre service juridique.



Signaler des préoccupations – sans représailles

Si vous avez une préoccupation ou constatez une infraction possible, la philosophie Honda vous dicte de prendre l'initiative et d'user de votre bon jugement. Cela pourrait signifier, comme première étape, d'en parler à votre directeur. Si vous êtes mal à l'aise de signaler votre préoccupation à votre directeur, signalez-la à la haute direction, aux ressources humaines/relations avec les associés ou au bureau de conformité et d'éthique, ou encore utilisez la ligne de conformité et d'éthique (voir la section Coordonnées relatives à la conformité et à l'éthique en Amérique du Nord). Les appels à cette ligne peuvent être faits de façon anonyme. Afin de bien enquêter sur votre préoccupation, le bureau de conformité et d'éthique doit avoir autant de renseignements que possible.

Lorsque vous signalez une mauvaise conduite, les renseignements que vous présentez doivent être assez précis ou détaillés pour permettre d'enquêter complètement sur les allégations. Il est utile de fournir toute documentation pertinente et de dévoiler ses sources d'information.

Si vous avez signalé votre préoccupation en utilisant des ressources internes comme les ressources humaines/relations avec les associés ou le bureau de conformité et éthique, ou si vous croyez que la préoccupation devrait être signalée au niveau régional, vous pouvez communiquer avec le bureau de conformité régionale et éthique de la région de l'Amérique du Nord (BCEE RAN).

Les représailles ou les mesures défavorables exercées à l'encontre d'un associé qui collabore à une vérification ou à une enquête officielle, ou qui signale une infraction suspectée de la politique Honda, constituent une infraction à la politique nord-américaine de conformité et d'éthique (C&E) et aux autres politiques, et ne seront pas tolérées. Gardez à l'esprit que le fait de faire un faux signalement constitue aussi une infraction à la présente politique.

En plus des canaux internes à leur disposition pour signaler une situation, les associés ont aussi le droit de signaler librement toute préoccupation à l'externe aux autorités appropriées. Rien dans la présente politique ou dans toute autre politique de Honda n'interdit ou n'a comme objectif d'interdire à un associé de signaler une infraction possible à une loi ou à un règlement à une entité ou à un organisme gouvernemental, ou de faire des divulgations protégées par les lois ou les règlements. Il n'est pas nécessaire d'obtenir la permission de quiconque chez Honda, y compris quiconque au sein de la division juridique d'AHM ou du groupe juridique local de votre entreprise pour faire un tel signalement ou une telle divulgation. Bien qu'on s'attende à ce que les associés participent activement au programme de conformité et d'éthique et signalent à l'interne des infractions possibles à la loi, tel que cela est décrit dans la présente politique, il n'existe aucune obligation d'aviser quiconque chez Honda que l'associé a signalé une telle infraction possible à une entité ou à un organisme gouvernemental. Les associés qui choisissent de faire un signalement à l'externe sont aussi protégés de toutes représailles ou

mesures défavorables fondées sur les motifs prévus et décrits dans la présente politique.

Q : De quelle façon l'entreprise peut-elle me protéger des représailles?

R : Honda prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger des représailles les associés qui signalent des préoccupations. De plus, nous enquêterons en profondeur sur toutes les allégations de représailles et, si elles s'avèrent fondées, apporterons des mesures correctives pouvant aller jusqu'à la cessation d'emploi pour ceux qui ont exercé des représailles contre un associé.

Ce à quoi s'attendre au moment de communiquer avec le bureau de conformité et d'éthique

Voici ce à quoi vous pouvez vous attendre lorsque vous communiquez avec le bureau de conformité et d'éthique pour poser une question ou signaler une préoccupation :

- **votre signalement, préoccupation ou question sera pris au sérieux et traité promptement, discrètement et professionnellement;**
- **tous les signalements recevront la même considération, qu'ils soient transmis anonymement ou non;**
- **tous les signalements et toutes les préoccupations seront examinés ou, le cas échéant, renvoyés aux ressources humaines/relations avec les associés ou à d'autres canaux de ressources internes aux fins de suivi ou de réponse;**
- **nous conserverons la confidentialité de votre signalement dans toute la mesure du possible. Cependant, des renseignements seront divulgués au besoin pour procéder à l'enquête et pour trouver une solution appropriée à la situation;**
- **les préoccupations fondées seront résolues de façon rapide et appropriée.**



Coordonnées relatives à la conformité et à l'éthique en Amérique du Nord

Toutes les entreprises
de Honda aux É.-U. 855-462-2236
Honda Aircraft Company, LLC (HACI) ... 800-444-4920

Coordonnées de la personne-ressource en matière de conformité et éthique à l'échelle mondiale

Ligne de conformité et d'éthique de la région de
l'Amérique du Nord :

Canada/É.-U. 1-855-462-2236
Mexique 01855-4622236

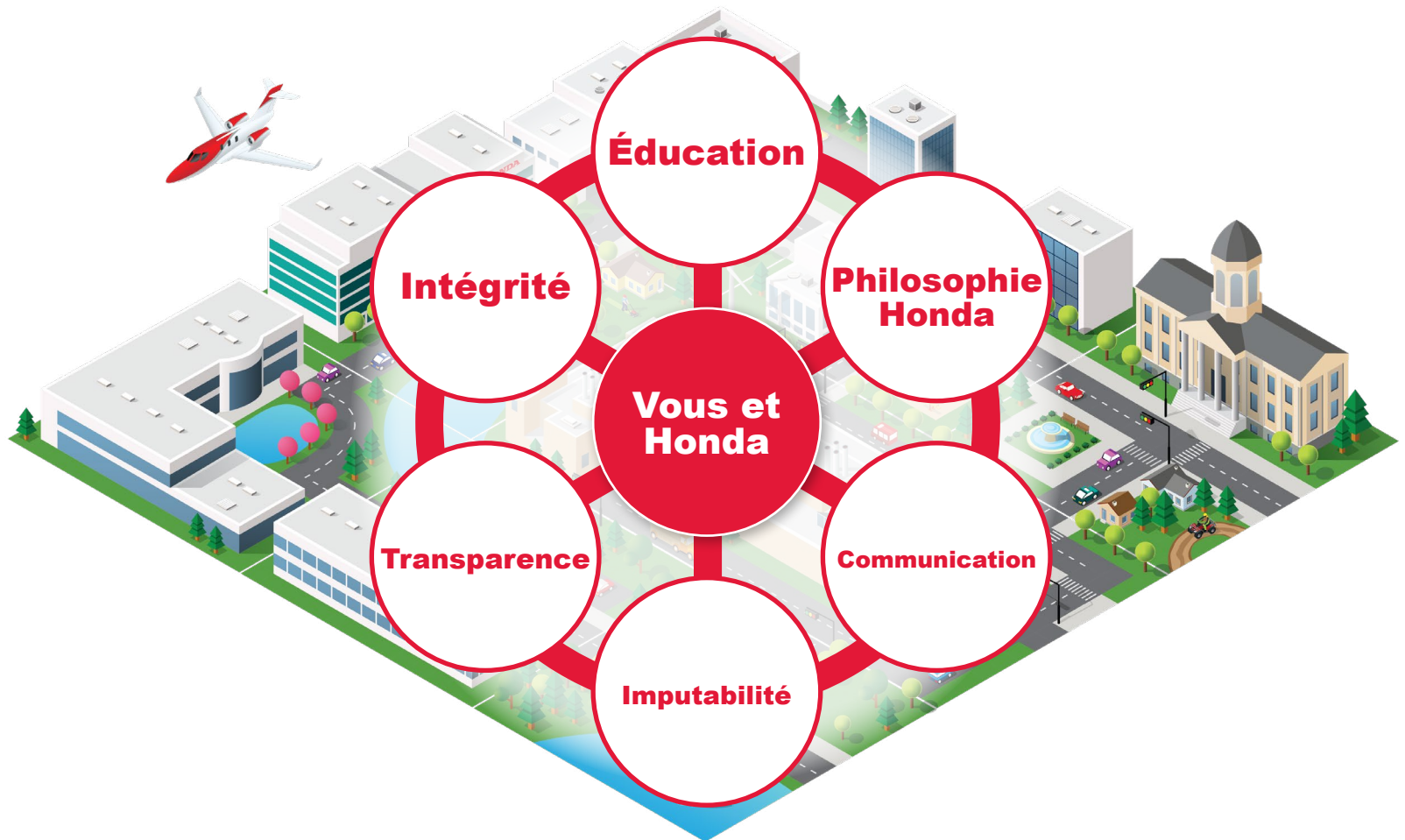
Courriel de Conformité et éthique, Honda Motor, LTD. (HM) :
proposal@hm.honda.co.jp

Autres ressources

- Membre de la direction
- Ressources humaines/rerelations avec les associés
- Division juridique d'AHM
- Le groupe juridique local de votre entreprise
- Manuel de l'associé
- Politiques et procédures de l'entreprise et de ses services

Les attentes de Honda à votre égard

- Si le bon plan d'action n'est pas clair, ou si vous avez observé un acte contraire à l'éthique ou illégal, vous êtes obligé de parler à votre superviseur, autre gestion appropriée ou conformité et éthique.
- En cas de doute, demandez avant d'agir. Votre préoccupation sera traitée rapidement, discrètement et professionnellement.





Conformité et Éthique

Cette publication remplace les politiques
nord-américaines de conformité et
d'éthique publiées précédemment.

© 2021 American Honda Motor Co.

HONDA
The Power of Dreams